LA CLEF DUCABINET

DES PRINCES

DE L'EUROPE,

On Recuëil Historique & Politique suit les Matieres du tems.

FEVRIER 1724.



A LUXEMBOURG,

Chez Andre' Chevalter, Impriment de Sa Majesté Imperiale & Catholique, & Marchand Libraire.

M. DCC. XXIV.

Avec Privilége de Sa Sacrée Majesté Imperials & Catholique, & Approbation du Commisairs Examinateur,

AVIS AU PUBLIC.

E fournal continuera de paroître reguliérement au commencement de chaque mois; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres piéces qui pourront interesser & être agréables au Public; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ledit fournals'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement dépuis son origine: on en trouve chez lui le fond qui a commencé en fuillet 1704. de même que le Suplément en 2. Volumes, qui remonte ju (qu'à la Paix de Risvick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez, peuvent s'adresser à lui comme à la Source; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, tant de ses impressions, que de tous Pais: de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & differens fournaux Litteraires, Historiques & Politiques, comme Republiques des Lettres, Histoire des ouvrages des Sçavans, Histoire critique de la Republique des Lettres, l'Europe savante.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur les Matieres du tems.

Fevrier 1724.

ARTICLE I.

Oui contient quelques nouvelles de Litterature, & autres Remarques curienses, dépuis le mois dernier.

E goût pour les Journaux Litteraires, s'est répandu dans tous les Païs, & on s'en trouve bien. Si on n'acquiert pas par la lecture de ces Recueils des connoissances fort étendues, ni la perfection des sçiences, du moins s'en forme-t'on des idées, superficielles à la verité, mais capables de produire de bons effets. C'est à cette noble passion de sçavoir & de s'instruire, que l'on est redevable du bon goût & de la politesse qui regnent à present en Europe: l'ignorance groffiere, qui dans les derniers fiecles abrutifloit, pour ainfi dire les esprits, se dissipe: les mœurs même ci-devant dures & feroces, s'adoucissent & deviennent meilleures, & le monde semble être habité par une espece differente d'hommes. Que de connoissances d'ailleurs n'a-t'on pas acquis par la culture des belles Letres? L'obscurité de l'Histoire, tant sacrée que pro-F 2

fane, se develope de jour en jour; l'Eloquence, la Poësse, & les beaux Arts touchent a seur dernière perfection, & si on n'égale pas encore ces grands génies, qui ont parus dans les siècles polis de la Grece & de la Republique Romaine, du moins peut-on se flater de les aprocher de bien prés. De si grands changements produits en si peu de tems par le soin que l'on a de communiquer & de repandre les nouvelles productions des beaux esprits, doivent encourager à continuer un travail si utile, & le bien qui en resulte, doit engager les Souverains à proteger particulierement les Gens de Lettres.

On ne s'étoit pas encore avisé à Turin de travailler à cette espece de Journaux; & quoi que ce Païs soit pour le moins aussi fertile en beaux esprits que le reste de l'Italie, on avoit negligé ces sortes de Recueils, dont l'usage est si commun tant en France, en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, que dans les autres Villes confiderables d'Italie; mais on vient d'y pourvoir, & on va commencer cette année 1724, à travailler à un Journal sous le titre d'Acta Litteraria Subalpinorum, qui se distribuera à la fin de chaque année en deux volumes. Ce sera un Recueil complet de tous les Ouvrages qui auront paru, & de toutes les découvertes qui se seront faites, tant dans les Arts que dans les Sciences. On est bien aise de donner cet avis aux Curieux pour qu'ils en profitent.

Le Journal des Sçavans, qui étoit interrompu depuis le mois de Mai dernier, recommence aussi à paroître à Peris depuis le premier Janvier 1724. Cet Ouvrage est connu par de bons & de mauvais endroits, & la Cour qui en avoit défendu l'impression, le rend à la curiosité du public aprés des Princes &c. Fevrier 1724. 79 bien des follicitations. Mais cette grace, dit-on, est conditionnelle, & la critique de ceux qui y travailleront aura des bornes qu'ils n'oseron: franchir. L'Ouvrage en vaudra t'il mieux? & en seratil meilleur? c'est de quoi il fera aisé de s'aper-ecvoir.

Pour satisfaire à l'impatience de ceux qui ne peuvent attendre la fin du mois, Philippe Lotin, Imprimeur dans la même Ville de Paris, offre de donner tous les 15. jours une seiiille volantesous le titre de Nouvelles Lièteraires, & invite ceux qui en auront à communiquer, & ausquels ils voudront faire voir le jour, de les lui adresser.

II. Les Oeuvres de Mr. Rouffeau, fameux, Poëte François, qui s'est si fort distingué par la beauté de ses Ouvrages, par la délicatelle de son stile, par le tour & la richeste de ses expressions, paroissent en deux volumes in quarto, & ont été achevées d'imprimer à Londres sur la fin del'année 1723. On en a retranché ce qui pouvoit choquer la chasteté des oreilles; cet Auteur desavoite même, à ce que l'on affure, ses premiezes productions de sa Muse, qui dans ce tems-là étoit un peu libertine, mais dans lesquelles l'esprit ne brilloit pas moins que dans celles quel'on presente aujourd'hui au Public, & qui sont plus ferieules. L'experience qu'il doit avoir acquis dans l'usage du monde, peut bien lui avoir fait prendre ce parti. Peut-être aussi que quelques nouvelles idées de fortune le rendent si circonspect & si reservé. Quoi qu'il en soit, Mylord Cadogan s'est hautement declaré son Protecteur en Angle. terre, où il est passé depuis quelques mois, & on peut dire que cette protection fair également hon. neur au Mecene & à l'Auteur.

III. Il vient de se former à Milan une Compa-

gnie de 16. Gentilshommes des meilleures Maisons de cette Ville pour un dessein important à la gloire de l'Italie. C'est de faire un Corps entier de tous les Historieus Italiens, & une collection de tous leurs Ouvrages. Le Seigneur Argelati, Provediteur de la Bibliotheque Imperiale, est associé à cette entreprise, & aura toute la direction de l'Ouvrage. Le projet qui en paroît est imprimé à Venise chez Albrizzi. Nous joindrons ici pour grossir cet Article, la réception de Mr. le Président Henault, qui le 23. Decembre sut reçu à Paris, un des Membres de l'Academie Francoise, à la place du feu Cardinal du Bois. L'Assemblée fut nombreuse, & le Discours que le nouvel Academicien prononça, fut des plus éloquent. Il roula à l'ordinaire sur l'éloge du feu Roi, du jeune Monarque Regnant, & du Cardinal de Richelieu Fondateur de l'Academie , & Mr. le Comte de Morville, Secretaire d'Etat, y reponditavec sa politesse ordinaire. La réception des quatre nouveaux Academiciens, dont nous avons fait mention dans nos précedens Journaux, avoit été differée; mais la ceremonie s'en est faite depuis, & les places vacantes dans cette Compagnie, sont toutes remplies.

IV. Les vœux que l'on adresse au Ciel pour que nôtre Illustre Imperatrice accouche d'un Prince, & donne des Heritiers mâles à l'Auguste Maison d'Autriche, ne peuvent être plus sinceres & plus ardens. On espere que le Ciel voudra bien les éxaucer, & recompenser par là la vertu & la pieté de l'Empereur glorieusement Regnant. On se flatte même d'en avoir trouvé d'heureux présages dans ces mots Latins du nom de ce Monarque.

CAROLUS SEXTUS IMPERATOR.

L'Anagrame ne peut en être plus juste, ni plus convenable a la conjoncture, & aux souhaits des peuples; puisque sans y changer une seule lettre, on y trouve ces mots.

UXOR PARIET TRES MASCULOS.

Son Epouse enfantera trois Mâles.

On attend avec la derniere impatience que l'évenement justifie la prédiction.

V. Mr. de Serviez donna en 1718, son Histoire des Femmes des douze Cofars, qui fut si bien reçue, qu'en 1720. on en fit une seconde Edition. Le bon accueil qu'on a fait à cet Quyrage, a engagé l'Auteur a continuer sur le même plan celle des Imperatrices Romaines qui ont regnéaprés ces Princesses, & ce livre vient d'être achevé d'imprimer à Paris chez Delaunai, pour servir de second Tome aux Femmes des 12. Cesars. En voici le tître: Les Imperatrices Romaines, ou Histoire de la vie & des intrigues secrettes des Femmes des Empereurs Romains & des Princesses de leur Sang: dans laquelle on voit les traits les plus interessans de l'Histoire Romaine, tirées des anciens Auteurs Grecs & Latins, avec des Notes historiques & critiques. Par Mr. de Serviez; dédiée à Monseigneur le Duc de Chartres. Tome second : Suite des Femmes des 12. Cesars. A Paris, chez Delaunai. 1723.

Il faloit une plume aussi délicate & aussi discrette que celle de Mr. de Serviez, pour traiter cette matiere. On sçait que la plûpart de ces Princesses ont deshonoré le rang qu'elles tenoient dans le monde par une conduite déreglée & libertine: l'Auteur cependant s'en acquitte avec une circonfpection digne de louange, & sans que la veriré de l'Histoire en soit aucunement alterée. Les Imperatrices Romaines y paroissent dépeintes au na-

turel; leurs vices & leurs vertus y sont mises dans tout leur jour; mais le détail qu'il en donne ne peut émouvoir le Lecteur, même, le plus scrupuleux. Mr. de Serviez s'en explique lui-même dans sa Preface, en ces termes: "A Dieu ne plaise, dit, il, qu'on puisse reprocher à un Historien Chré, iten d'avoir moins de pudeur que des Auteurs "Idolâtres, & que ma plume moins sage & moins circonspecte que la leur, osat reveler à nud, des turpidudes sur lesquelles ils ont eu la précaution de jetter des voiles. Paroles remarquables! & propres à consondre tout Ecrivain Chrètien, qui ne rougiroit pas de vouloir se faire un nom aux dépens de la bienséance & de la pudeur.

Ce second Tome finit à l'Histoire de Julie, femme de Severe & de Plautille, femme de Caracalla; le Libraire n'ayant pû faire imprimer à tems cette Histoire complette. Mais l'Auteur en promet la suite, & il y a aparence que le premier & le second volume la feront desirer; le suecés qu'ils ont eu étant une preuve que le public verra avec plaisir ce qui en reste.

Pour donner quelque idée de ce Livre, nous choissirons entre tous les portraits que Mr. de Serviez a fait des Imperatrices, celui de Plotine, Femme de Trajan. Cette Princesse, Epouse du meilleur des Empereurs, fait une figure assez difftinguée dans l'Histoire, & ce que l'Auteur en dit, servira d'échantillon pour juger du reste de l'Ouvrage.

Extrait de l'Histoire de Plotine, Femme à Trasan.

Histoire, en parlant de Plotine, ne nous aprend ni sa Patrie ni sa Famille; mais en recompense les traits dispersez qu'en ont laissé les Auteurs

des Princes &c. Feyrier 1724. 33

Auteurs, en font une Imperatrice accomplie. Le caractere de Plotine se marqua d'abord d'une maniere fort aimable, quand elle prit possession de l'Empire. Il étoit beau, sans doute, de voir une Princesse si peu ébloüse de sa Dignité, qu'en montant les dégrez du Palais, elle se tourna vers le peuple pour lui dire d'un air noble & modeste, qu'elle entroit dans le Palais telle qu'elle souhaitoit d'en fortir. Cette modestie qu'elle ne démentit jamais, lui gagna tous les cœurs, tandis que Trajan de son côté faisoit les délices de l'Empire, de maniere qu'il sembloit que le Ciel n'avoit associé Plotine à Trajan que pour procurer à Rome deux divinitez tutelaires.

La Ville policée & embellie, les abus reformez; les Patrons défendus contre l'audace des affranchis, la calomnie confondue dans les délateurs, les spectacles non plus ensanglantez, mais tranquiles, l'ordre & les doux plaisirs rétablis à la place de la confusion & de l'inquiétude, étoient les fruits d'un Gouvernement paternel, mais comme l'œil du Maître dans un Empire étendu ne peut porter ses vues aussi loin que l'exigeroit le bien public; un des plus fages Reglemens de Trajan contre les abus, produisit un abus des plus étranges: les justes plaintes des malheureux contre les petits Tyrans des Provinces, n'arrivoient point à l'oreille de l'Empereur, parce que la haine de la calomnie retomboit sur la verité: Ainsi l'injustice se maintenoit à la fayeur de l'équité même, & les opprimez étoient traitez comme délateurs. Plotine ouvrit les yeux sur cet abus, & les fit ouvrir à Trajan. Par Elle les Provinces armées de sages Edits contre la rapacité des Intendans & des Commis du Fisc, devinrent aufsi florissantes que Rome sous l'œil de l'Empereur. Ainsi l'Epouse de Trajan concouroit-elle avec lui àprocurer le bonheur du monde entier.

Aprés les foins de la Paix, l'Empereur songea à ceux de la Guerre. La double Victoire qu'il remporta sur les Daces, la vengeance tirée du Tribut honteux que leur avoit accordé Domitien; le fameux Pont construit sur le Danube; enfin la conquête de tout le Pais ennemi réduit en Province, procurerent à Trajan la réputation de Héros aussi Guerrier que Pacifique. Tout reconnut ses Loix ou rechercha son amitié: mais tandis qu'il étendoit les bornes de l'Empire, Plotine y entretenoit l'ordre & la Paix. Elle avoit une certaine politique fine & aisée qui lui conservoit toujours le premier rang dans l'esprit de son Epoux, au milieu d'une Cour trés-éclairée qu'elle reunissoit en sa faveur. Quoi que la Sœur & la Niéce de Trajan pussent partager les hommages, l'Imperatrice par ses complaisances infinies, & par ses manieres adroites, trouvoit moyen d'entretenir la bonne intelligence parmi elles, & toujours à fon profit. C'est ainsi qu'elle travailloit efficacement à ses interêts, par l'aparence du definteressement, le même motif, & la même conduite la porterent & l'aiderent à élever Adrien à l'Empire. Il fut l'ouvrage de sa politique, & peut-être de son amour. Elle l'aimoit autant par interêt que par inclination; mais par malheur Trajan ne pouvoit le goûter, & ne le goûta jamais. Toutefois l'habile Princesse surmonta cet obstacle. & aprés avoir aproché Adrien du Trône par le Mariage de Sabine, Petite Niéce de l'Empereur, elle l'y conduisir par dégrez, ou plûtôt l'y fit monter comme par machine: car Trajan étant tombé malade au retour de la Guerre des Parthes, & ayant été surpris de la mort à Selinonte .. des Princes & C. Fevrier 1724. 85
Selinonte, sans avoir eu le loisir de déclarer son Successeur, Plotine qui sçavoit que la destinée d'Adrien dépendoit du choix vrai ou faux de Trajan, cacha la mort de son Epoux, introduisit un Courtisan dans le lit du mort, & sit entrer quantité de Senateurs & d'Officiers. La Comédie réiisset, & le faux Trajan ayant declaré d'une voix basse & mouvante, qu'il nommoit Adrien pour son Successeur, celui-ci prit les rênes de l'Empire, sans oublier la reconnoissance qu'il devoit à sa biensactrice, &c.

VI. Le mot de l'Enigme du mois dernier est Ia Superficie.

ENIGME.

A Paris nous fommes deux Sœurs,
Sans cesse en jalousie & rivalles altieres:
Nous avons des attraits pour charmer tous les cœurs;
Mais comme les beautez, nous sommes journalieres.
Les uns de la Cadette aiment fort l'enjouëment.

Les autres tiennent pour l'aînée,
Et dans son humeur variée,
Trouvent plus de plaisir & de contentement.
Elle a je ne sçai quoi de touchant & de tendre;
Quand elle est triste même, ils aiment sa langueur;
Qui leur fait préferer la cadette à sa Sœur;
Ce que de la plus jeune ils ne pourroient attendre.
Encore que nous plaisions à cent sortes de gens,
Nous ne sommes pourtant que deux filles publiques,
Dont le premier venu jouit pour de l'argent.

Enfin chacune a ses pratiques.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ESPAGNE, & en POR-TUGAL, depuis le mois dernier.

I. P Spagne. L'Ordonnance contre le Luxe, dont nous fimes mention le mois dernier, a été publiée dans les principales Villes du Rovanme, & va être éxecutée dans tous fes points avec beaucoup d'exactitude. Elle consistre en 29. Articles, qui contiennent 20. pages in folio, & doit avoir lieu dans les Indes, comme en Espagne. On parle encore de divers autres Reglemens qui vont être publiez pour le redressement de la Police, sur laquelle on s'est beaucoup relâché en ce Païs depuis quelques années. Le Commerce que les Espagnols ont eu avec les Etrangers depuis la mort de Charles II. semble avoir alteré seurs mœurs & leur genie, ennemi naturellement des modes & des changemens; ainfi les Ordonnances faires à ce fujet, doivent être regardées comme de sages Reglemens, puis qu'elles ramenent la Nation à son état naturel, & qu'elles arrêtent le cours du Luxe, toujours ruineux pour les peuples, & desavantageux à une Monarchie. Le Prince Regnant a disposé des Charges vacantes dans le Conseil de Castille, le Conseil Royal, & celui des Indes. Ce Prince a aussi nommé les Sujets pour remplir quelques Gouvernemens vacans, dont voici la liste. Celui de la Province de Guipuscoa a été donné au Marquis de Mirabel; la Charge de Capitaine General de la Frontiere des 2. Castilles, au Lieutenant General Comte de Glenies; le Gouvernement de Cartagene en Amerique, au Majon

des Princes &c. Fevrier 1724.

General Dapontez, le Major General Santader Gouverneur de St. Lucar s'étant excusé de l'accepter ; la Charge de Capitaine General de St. Fean Peste-Vico, à Dom Joseph Antoine Isasii; le Gouvernement de St. Sebastien; au Brigadier Dom Jean Alvaes; celui du Château de St. Charles dans l'Isle de Majorque, au Colonel Marquis d'Artan; celui du Château de Belver, au Lieutenant Colo-Don Joseph del Castillo; celui de la Forteresse de Cabrera, au Capitaine Pelegri; celui de la Ville de Tuy au Lieutenant Colonel Perez de Gesto; celui de Festo de Ste. Croix dans la Corogne, au Capitaine de la Vegua; celui du Château de Tortose, à Don Antoine Diaz de Horrera : celui du Château de Pimego, dans l'Andalousie, au Capitaine Montetinos; celui du Château de St. Pierro à Cadix à Don Antoine Isidore d'Aguire, & la Lieutenance de Roi de la même Ville, au Major General Pierre Vico. Le Regiment d'Infanterie d'Alcuma a été donné au Colonel François de Mera, & celui de Cantabria, au Lieutenant Colonel Simon de Vueda. Il y a eu aussi neuf Emplois de Lieutenans Colonels remplis, & diverses autres Charges, tant Politiques que Militaires, de moindres consequence.

II. Le Colonel Stanhope, Ambassadeur du Roi de la Grande Bretagne, se rendit sur la fin de Novemb. au Château de St. Idelfonse, & presenta au Prince Regnant l'Acte d'Investiture avec ses changemens, des Etats de Toscane, Parme & Plaisance en faveur de l'Insant Don Carlos, avec l'Acte de Garantie des Rois de France & d'Angleterre qu'il avoit reçu par un Exprez deséché de Paris. Ce Prince les aprouva, & c. Ministre les renvoya le premier Decembre à la Cour de France par le même Courier. On attend avec la derniere imparience

patience la ratification & l'agrement de l'Empereut; que l'on se flatte d'obtenir d'autant plûtôt; que cette grande affaire a été reglée par la Mediation de L. M. Trés Chrétienne & Britannique; de concert avec les Ministres Imperiaux. La discussion de cet Article arrétoit particulierement l'ouverture du Congrez de Cambray, & tenoit tous les autres en suspens. On verra à present quel train prendront les choses. C'est le dernier ouvrage de Mr. le Due d'Orleans, qu'il a eu la sa sissaction de voir achevé avant sa mort; mais il est été à souhaiter qu'il est aussi viù la fin du Congrez. La situation des affaires sembloit le demander; & vraisemblablement la tranquillité de l'Europe n'en autoit été que mieux affermie.

III. La Cour se tenoit encore le 17. Decembre au Château de St. Ildefonse, & le Prince des Afturies avec les Infans, à l'Escurial. La nouvelle de la mort de Mr. le Duc d'Orleans a causé une affliction inexprimable aux Princesses ses Filles, & à toute la Famille Royale. Quoique la mort ne doive jamais surprendre, étant un tribut que tous les hommes doivent payer, celle-ci a pourtant surpris, d'autant plus qu'on étoit plus éloigné de la prévoir : ce Prince étant à la fleur de son âge, & d'un temperanment qu'i sentbloit promettre une longue vie. Les Jesuites du College Imperial ont fait dans leur Eglise le Service ordinaire pour le repos des ames des Officiers & Soldats morts au fervice, & le Mar. quis de Lede Capitaine General & Directeur General de l'Infanterie, y a affifté avecigrand nombre d'Officiers Generaux. On a envoyé des ordres à Cadix pour faire fermer les Regitres du chargement des Gallions destinez pour l'Amerique, des Princes &c. Fervier 1724. 89

qu'ils se trouveront.

IV. Portugal. L'Ambassadeur d'Espagne fait travailler à de magnifiques Equipages pour son Entrée publique, & pour representer le Prince son Maitre au Bap.ême du jeune Infant. On prepare le logement où ce Ministre doit être défrayé & traité aux dépens de S. M.; cette ceremonie devant se faire à Lisbonne vers le milieu du mois de Decembre. Le Roi a été legerement indisposé, & les fievres qui regnoient ici parmi le petit peuple, ont presque cesté. Le Ministre de l'Empezeur a de frequentes conferences avec ceux de S. M. sur les affaires de sa negociation; mais on ignore encore quelle resolution prendra le Roi sur les propositions qui lui ont été faites de la part de la Cour de Vienne. Le départ de la Flotte pour Rio de Jennero, n'est pas encore fixé.

V. Les 3. Bâtimens Imperiaux arrivez depuis peu dans le Tage venans de Trieste, ont vendu une partie de leur cargaison, consistant en planches, fer & acier, qui ont été achetez pour le compte du Roi & mis dans les Magazins Royaux; mais ils n'ont pû encore se defaire de quelques balles de soye d'Italie; & d'environ 800. ballots de Ris qu'ils ont à bord. Le Vaisseau de Guerre le Nôtre-Dame des Victoires, qui étoit allé en course sur les Corsaires, a amené ici depuis peu un Pirate Algerien monté de 20. pieces de Canon, 8. pierriers, & de 250. hommes d'équipage, qui a été pris prés du Cap Mondego aprés un sanglant Combat. On a trouvé quelques Portugais & environ 15. Esclaves Chrêtiens sur ce Corsaire, & le reste de l'équipage a été distribué sur les Galeres du Roi. On travaille actuellement à radouber ce Vaisseau de Guerre.

pour retourner donner la chasse à quelques Pis rates qui paroissent dans ces mers; le Vaisseau Hollandois commandé par le Capitaine Graef; étant déja sorti du Tage, pour le même sujet. On a recu la Confirmation que la flotte partie de Lisbonne pour Fernambucq, a été dispersée par une violente tempête qu'elle a essuyé à environ 3. lieues du Nord de la ligne; que quelques. uns de ces Bâtimens ont malheureusement peris entre les rochers; que partie ont relâché à Pareyba; & qu'on n'aprenoit encore aucune nouvelle du refte de ladite Flotte.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE, dépuis le mois dernier:

I. R Ome. Le Pape tint le 22. Novembre Con-fistoire secret, dans lequel S. S. proposa l'Evêché Titulaire de Saleucia pour Mr. Vincent Antoine Alemani, nommé depuis peu à la Noncianure de Naples; l'Evêché de Treviso pour Mr. Augustre Zacco, qui s'est démis de l'Archevêché de Corfou, & cet Archevêché, pour le Pere Ange Maria Quirini Religieux Benedictin. Les Cardinaux proposerent aussi plusieurs Sujets pour remplir les Benefices vacans dans les Royaumes dont ils sont Protecteurs; aprés quoi le St. Pere donna le Pallium au nouvel Archevêque de Levenze & Matera. On a été surpris de ne pas voir l'Abbé Tencin compris dans la nomination des Benefices de Franse ; vû l'aplaudissement & le succés avec lequelil s'acquitte de son Ministere en cette Cour. On le teserve sans doute à quelque autre Emploi : étant,

des Princes & C. Fevrier 1724. 91 dit-on, rapellé à Paris pour y remplir un Poste de consiance; mais on ignore encore quiviendra ici le remplacer. Le Cardinal Cinsuegos, Amballadeur de l'Empereur, a celebré la Fête de Ste. Elizabeth, dont l'Imperatrice Regnante porte le nom avec sa magnissence ordinaire. Le soir il y eut dans son Palais concert de Musique, auquel se trouverent douze Cardinaux, quantité de Ministres étrangers, & une grande partie de la principale Noblesse Romaine. On servit ensuite un somptueux ambigu, mais on remarqua qu'aucune Dame n'avoit été invitée à cette Fête.

II. Le 24. l'Ambassadeur de Portugal eut Audience publique du Pape, auquel il notifia la Naissance de l'Infant dont la Reine est nouvellement accouchée. Le Ministre de Modene a aussi fait part à S. S. de l'heureux accouchement de la Princesse, Epouse du Prince Hereditaire de ce nom, & l'Abbé Scarlati, Agent de l'Electeur de Baviere en cette Cour, de la mort de l'Electeur de Cologne. On affure que le Ministre Portugais a declaré au St. Pere de la part du Roi son Maître, que si Mr. Bichi, ci-devant Nonce à Lisbonne, n'étoit pas compris dans la premiere Promotion de Cardinaux qui doitse faire, S. M. prendroit ce délai pour un affront, dont elle pourroit bien se ressentir. Voici un autre sujet de mécontentement pour cette Couronne. l'Abbé Crescenboni, Membre de l'Academie des Arcades, avoit offert à S. M. Portugaife la protection de cette Academie, qu'elle avoit acceptée; mais ayant été desavoiié de ses Collegues, ledit Abbé a été obligé d'en aller faire part lui-même à l'Ambailadeur, & de s'excuser sur ce qu'il avoit fait cette offre de son chef; ignorant qu'il fût porté par les Statuts de cette Compagnie, qu'aucun Souverain n'y pouvoir être admis, non

feulement comme Protecteur, mais encore pour Membre, à moins qu'il ne soit Evêque : excuse, dont S. M. Portugaise ne se contentera, dit-on; pas, aprés l'éclat qu'a fait cette affaire, & la démarche de l'Abbé Crescenboni, L'Ambassadeur de Venise, a congedié ses Domestiques, qui maltraiterent dernierement un Messager devant son Hôtel, pour les soustraire aux poursuites de la Justice. Ce Procés qui se poursuivoit avec chaleur, est par là terminé, & ce Ministre se dispose à faire dans peu son Entrée publique en cette Ville. L'Electeur Palatin a nommé Mr. Richardi pour son Resident en cette Cour & à celle de Naples, à la place de Mr. Vainachi. Le Duc Salviati est revenu ici de Florence, & le Comte Gubernatis, Envoyé du Roi de Sardaigne, est rapellé à Turin, où il va remplir une Charge de Senareur, à laquelle S. M. l'a nommé. Le Pape a mandé ici Mr. Mattei, Arche êque de Fremo; onne sçait pas pour quel sujet.

III. Les Cardinaux de la Congregation de Propaganda Fide ont assisté au Service qui se fait tous les ans pour les Cardinaux désunts qui ont été de cette Concregation. Voici la traduction d'une Epitaphe qui vient d'être mise sur le Tombeau du seu Cardinal de Tournon, dont le Corps est inhumé dans cette Eglise. Elle est des plus simple, mais peu de personnes ignorent les travaux de ce Missionnaire Apostolique à la Chine, & le

détail de sa penible Legation en ce Païs.

A l'honneur de Dieu trés-bon & trés-grand.

La memoire de Charles Thomas Maillard de Tournon, Cardinal de la Ste. Eglife Romaine, né à Turin d'une illustre Famille, envoyé à l'Empereur de la Chine pour les affaires de la Reizion Chris des Princes &c. Fevrier 1724. 93 Chrétienne, sous le Pontisicat de Clement XI. Elevé à la Pourpre en recompense des grands services qu'il a rendus au St. Siege, dont il a soutenu tout le poids des affaires au milieu des plus grandes traverses, qu'il a essuyées, suportées & surmontées avec un courage intrepide, mort à Macao le VI. des Ides de Juin M. DCC. X.

La Propagande lui a élevé ce Monument, son Corps ayant été amené ici par Charles Ambtoise Mezzabarba, Patriarche d'Alexandrie, & son Successeur dans la Legation de la Chine, l'an du Salut M. DCC. XXIII.

IV. On tint le 27. au Quirinal la Congregation nommée Lauretana & Avignonense, qui ne setient ordinairement que deux fois par an. Le 28. premier Dimanche de l'Avent, le Sacré College entendit une Mesle solemnelle qui fut chantée au Vatican dans la Chapelle de Sixte V., & on porta ensuite processionnellement le Venerable dans la Chapelle Pauline, où il resta exposé pendant 40. heures. Le 30. le Pape tint Chapelle publique au Quirinal, à cause de la Fête de l'Apôtre St. André, & l'aprés midi S. S. v entendit le premier Sermon de l'Avent, prêché par le Prédicateur Apostolique. Mr. Alemani a été sacré Evêque de Salencia, par le Cardinal Corsini, assisté de Mrs. Doria & Marefoschi, Maître de Chambre & Auditeur de S. S. Le Cardinal Barberin fit le premier Decembre dans l'Eglise de St. Marc la même ceremonie pour Mr. Quirini, nouvel Archevêque de Corfou, & le lendemain le Cardinal Zondedari sacra austi dans l'Eglise d'Ara-Cali, Mr. del Porto, Evêque de Cortone. Les Princesses & autres Dames de cette Ville sont convenuës de faire arrêter à l'avenir leurs Carosses,

lors qu'ils rencontreront ceux du Chevalier de St. George ou de la Princesse son Epouse.

V. On a trouvé en rebâtissant l'Eglise de St. Eustache, une Urne de Marbre dans laquelle étoient entermez les Corps de ce Saint & de ses 4. Fils, que l'on prétend avoir été deposez dans ce même endroit, sous le Pontificat de Celestin III. La Canonisation du Bienheureux Pere André Conti, Religieux de l'Ordre de St. François, est resolue, & cette Ceremonie doit se faire pendant 3. jours confécutifs, aux dépens du Pape son parent, dans l'Eglise des Sts. Apôtres. On a commencé la construction d'un grand Escalier de Marbre qui descendra depuis l'Eglise des Peres de St. François de Paule, située sur une éminence, jusques au niveau de la Place d'Espagne, & on espere que ce grand & magnifique Ouvrage sera perfectionné à la fin de l'année 1724. La Façade de l'Eglise de St. Jean de Latran, à laquelle on travaille, ne sera pas si-tôt achevée, quoique les fonds pour cet Édifice soient faits; la mort venant d'enlever en cette Ville trois des plus fameux Architectes qui en avoient la conduite, scavoir Mrs. Contrini, Sessi & Gregorini.

VI. Le Pape joüit d'une santé parsaite, & assista le 5. Decembre, qui étoit le second Dimanche de l'Avent, à une Chapelle publique qui se tint au Quirinal. Le 7. il y eut Prédication à l'ordinaire, & le 9. S. S. se trouva à une Congregation du &. Ossice, qui se tint en sa presence. Le 8. on celebra avec beaucoup de solemnité dans l'Eglise de St. Jaques des Espagnols, la Fête de la Conception de la Vierge, & le Cardinal Aquaviva, Ambassadeur d'Espagne, s'y rendit en grand Cortege. La Charge d'Auditeur de la Rote, vacante par la mort de Mr. Foscarini, mort depuis peu à Lorette, va

des Princes &c. Fevrier 1724. être conferée à Mr. Cornaro, Neveu du feu Catdinal de ce nom, & l'Evêché de Fessy, dont Mr. Gattini vient de se demettre, sera donné à Mr. Massei, Nonce à Paris, pour le dédommager d'une pension que le feu Grand Duc lui failoit, & que le nouveau Prince Regnant lui a ôtée. Le Prince Octaviano Medicis est arrivéici de Naples, & fait état d'aller dans peu à Florence, pour quel. ques affaires domestiques. Le Duc de Sangro Carracioli a fait élever sur la Porte de son Hôtel les Armes d'Espagne, & Don Livio Carolis a acheté pour 70000. Ecus les Fiefs de Bellemonte & Sinibalda, qui Iui ont été vendus par la Congrégation des Barons Romains, pour acquiter les dettes du Duc de Bellemonte. Comme le premier de ces Fiefs porte le tître de Principauté, le Pape a été prié d'accorder à Don Livio, qui en est à present le Proprietaire, le titre de Prince, ou tout au moins celui de Marquis.

VII. Le 15. le St. Pere fit la distribution des pensions aux Cardinanx du Palais & aux Prélats Domestiques de sa Maison, comme cela se pratique tous les ans, & le 17. il se tint un Examen d'Évêques en presence de S. S., ce qui fait croire qu'il y aura Consistoire dans peu, & avant la fin de l'année. La Congregation des Rites a fait un Decret pour la Canonifation du Pere André Conti, & on en a publié un autre pour faire les informations necessaires pour béatifier, & ensuite canoniser le feu Cardinal Barbarigo, mort en odeur de sainteté. Un Etudiant en Chirurgie & en Medecine ayant fait ces jours passez l'anatomie du corps d'une Femme àgée de 70. ans, dans l'Hôpital Allemand de St. Sauveur. lui a trouvé dans le Cistis-Vella; 15. pierres trés-luisantes, en pointes de diamans, de la couleur G_3

leur d'une pierre de touche, de la grosseur d'une noisette, & du poids de trois quarts d'onze chacune. On donne ceci comme un évenement rare, & un effet bizare de la nature. L'Abbé Tencin fit part le 20. au Pape & au Cradinal Spinola, Secretaire d'Etat, de la mort de Mr. le Duc d'Orleans, dont il avoit reçu la nouvelle par un Courier du Cabinet qu'on lui avoit envoyé de Paris

exprés.

VIII. Naples. La Fête de Ste. Elizabeth, dont l'Imperatrice Regnante porte le nom, ayant été remise au 26. Novembre, le Cardinal Viceroi la celebra ce jour-là avec sa magnificence ordinaire. Les deux Galeres qui furent dernierement lancées à l'eau, se sont déja mises en Met, pour aller porter à Gaëte quelques Munitions de Guerre, & aprés leur retour, elles seront apareillées pont aller en course sur les Corsaires de Barbarie, qui continuent de roder dans les Mers de Sicile. On va aussi commencer la construction de deux autres Galeres, pour augmenter l'Escadre que l'Empereur a resoulu d'entretenir dans ce Royaume. Le Marquis de St. Vincent Pignatelli, General de la Cavallerie de cet Etat, est retourné de la Cour de Vienne avec Madame son Epouse; & le Comte Salerne est au contraire parti pour aller à Rome, rendre visite au Cardinal son Frere. Le Cardinal d'Althan ayant confirmé le Docteur Don Salvador de Maria dans la Charge d'Elu du peuple, les Habitans de cette Capitale, aufquels ce Sujet est fort agréable, ont envoyé à S. Em. une Députation pour l'en remercier.

IX. Voici la Liste des Sujets qui ont été nommez pour remplir les Gouvernemens vacans de ce Royaume. Le Marquis de St. Vito, Gallipoli; le Comte de St. Asenzio, Tarante; le Marquis

11a-

des Princes &c. Fevrier 1724. Pisanelli, confirmé dans celui d'Averse; Don Cesar Caraffa, Lecia; le Marquis de Landschron, Madugno; Don Joseph Granata, Brindist; Don Octave Cimmino, Tropea; Don Jean-Baptiste Receo, Nola; le Baron d'Absato, Sorrento; Don Nicolas Lendfrisco, Cosenza; Don Jean-Baptiste Consoli, Selgenico; Don Gaspard Odoardi, Otrante; Don Dominique Brancatio, Gaëte; Don Seraphin Cavalcante, Capri; Don Carlos Lucentini, Maratea; Don Ercole Testa, Amantea; Don Ican Altieri, confirmé dans celui de Teramo; Don Nicalas de Ligorio, Civitella del Trento; Don Caëtan Graffi, Tramunti; Don Joseph Grippa, Collini; Don François Meluccio, Giulia Nova; Don Emanuel del Coré, Graggano; Don Dominique longobardi, Aquila; Don Nicolas Brancia, Maiuri; Don Thomas de Torrenteros, Colonella; Don Joseph Fernand de Bustamente, Notaresco; le Comte Don Diego Genovini, Lucera; Don Nicolas Spina, Scala & Ravello; Don Gaëtan Sanz, Guardia Regia; le Baron de Ruggiano, Valle-Castellana; Don André de St. Elias, Giovenazzo; Don Michel Testa, Taverna; Don Pierre Guevarra, Cotrone; Don Ap. Filomariai, Salerno; & Don Joseph Penzi, le Gouvernement de la Ville de Somma.

X. Genes. Le grand Conseil a resolu de mettre deux Gouverneurs Generaux dans l'Isle de Corse, dont l'un residera à la Bastie, qui en est la Capitale, & l'autre à Bon gace, dont les Fortifications sont fort negligées, mais que l'on va remettre en état de desense. La Regence a aussi donné des ordres pour faire rebâtir le Lazaret de la Specie. Un Armateur Espagnol a coulé depuis peu à sond prés de l'Isle de Pons, un Corsaire de Barbarie, monté de 120 hommes, qui ont eu néanmoins le tems de se retirer dans l'sse, où ils se sont retranchés, & le Commandant de la Tour a envoyé un Officier à Naples, pour priet le Viceroi de lui faire savoir de quelle maniere on doit se compotter à leur égard. On aprend que deux autres Corsaries ayant attaqué une Barque Genoise sur la Côte de Diano, les Habitans du Lieusont accourus à son secours, & les ont obligez de se retirer.

XI. Venise. Le Comte de Gergy arriva en cette Ville le 2. Decembre, en qualité d'Ambassadeur de France, & le 9. S. Exc. fit notifier son arrivée aux Colleges & aux autres Ministres Etrangers. Les deux jeunes Princes de Saxe-Meinenghen, qui ont fait quelque sejour ici, en sont partis pour aller à Rome, & delà à Naples. Une partie des Bagages du Comte de Schuilembourg font arrivez de Corfou sur un petit Bâtiment, & on aprend que ce General a relâché à Otrante, d'où il est attendu de jour à autre. Le 15. on lança à l'eau dans l'Arfenal un Vaisseau de 36. piéces de Canon nouvellement construit, & on travaille à la construction de 15. autres, dont trois sont du premier rang, & trois du second. On compte que ces Vaisseaux joints aux dix, qui sont actuellement dans le Canal, aux douze qui font au Levant, & aux Galeasses & Galeres, composeront une Flotte suffisante pour ne pas aprehender d'être surpris. On a été informé qu'il regne en Dalmatie une maladie que l'on soupçonne être contagieule; sur quoi le Magistrat de la Santé a donné ordre de faire faire une exacte quarantaine à tous les Bâtimens qui viendront de ce Pais.

XII. On a publié ici un Edit trés-rigoureux contre les Blasphemateurs, Sacrileges, gens sans Religion, Jureuss, &c. Et par le même Edit il

des Princes &c. Fevrier 1724. 99. est défendu de plus vendre aucune chose devant les Eglises pour ne pas troubler le Service Divin. Le 18. à 7. heures du matin, on sentit en cette Ville une secousse de tremblement de terre; mais qui ne fut pas violente, & ce jour-là le General Comte de Schuilembourg revint de Corfou par Otrante. On a apris en cette Cour la mort de Mr. le Duc d'Orleans par la vove de Modene.

XIII. Florence. Le nouveau Grand Duc occupe à present l'Apartement du feu Grand Duc son Pere, qu'il a fait orner des meubles les plus précieux de sa Maison, & on continue les préparatifs pour la Ceremonie de l'Hommage, dont le jour néanmoins n'est pas encore fixé. Ce Prince s'aplique avec beaucoup d'affiduité aux affaires du Gouvernement, à redreffer les abus qui s'etoient glissez, tant dans l'administration des Finances, que dans celles de la Justice & de la Police : ayant fortement recommandé aux Auditeurs de la Rote & de la Consulte d'observer les Loix, & d'expédier promptement les Causes qui leur seront portées. On remarque une bonne harmonie entre S. A. S. & les Membres du Senat, & on la soupçonne même d'avoir dessein de prendre des resolutions contraires à ce qui a été reglé par le Traité de la Quadruple Alliance. Le bruit court qu'Elle fait dresser un Acte de Succession de ses États, pour les faire passer en ligne feminine aprés sa mort, à l'Electrice Douairiere Palatine sa Sœur, conformément aux intentions du feu Grand Duc son Pere, & qu'Elle a envoyé de nouvelles Lettres de créance au Marquis Corsini, son Ministre Plenipotentiaire à Cambrai, avec ordre de protester contre tout ce qui pourroit être conclu au Congrés à son préjudice : ce qui tient fort alerres les Ministres de France & d'Espagne, qui envoyerente de£

dernierement des Exprez à leurs Cours, pour les informer de ces dispositions. Le 27. du passé le tint un Conseil extraorditaire au Palais, qui dura plusieurs heutes. Chacun eut la liberté d'y opiner, ce qui concilie de plus en plus à ce Prince l'affection des Senaseurs, ausquels cette déserence sit beaucoup de plaisir; & le lendemain on dépêcha des Couriers aux Cours de Vienne & de Madrid, ausquels on donna ordre de faire diligence. Les choses néanmoins se sont passées avec tant de secret, que qui que ce soit n'a pû découvrir ce qui y avoit été agité, quelques mouvemens que se soient donnez les Ministres Etrangers pour cela.

XIV. On a recu ici la nouvelle de la mort de l'Electeur de Cologne, & la Princesse sa Sœur, Veuve du feu Prince Hereditaire a reçu à cette occcasion les complimens de condoléance de toute la Cour & des Ministres Etrangers. Le Grand Due vient d'accorder à l'Electrice Domiriere Palatine sa Sœur, une pension de 24000. ècus, qui lui sera payée tous les ans pour son entretien, avec les revenus de la Ville d'Urbin, en exécution du Fidei-Commis assigné par Cosme I. à sa Ligne feminine, au défaut de la Ligne masculine, S. A. S. ayant de plus donné ordre de faire acquiter toutes ses dettes. Le Marquis Damis, qui a fait une si belle figure à la Cour de France, est arrivé ici depuis peu, & le Grand Duc lui a fait une accueil des plus favorable. S. A. S. a nommé quatre Commissaires pour examiner un proiet que cet illustre Avanturier lui a presenté, pour augmenter le Commerce de la Ville de Livourne. La Cour de Rome ne paroit, dit-on, pas contente du peu de part que le nouveau Grand Duc lui fair des Princes &c. Fevrier 1724. 101 fait de ses asfaires, & du secret que l'on observe

à son égard.

XV. Livourne. Le Vaisseau de Guerre Malthois le St. George, est parti d'ici pour Malthe, chargé de l'argent provenant des Commanderies situées en Lombardie & aux environs. Le premier Decembre on sit dans l'Eglise Cathedrale de cette Ville les Obseques du seu Grand Duc, ausquelles le Magistrat & les Consuls des Nations étrangeres assistement en long Manteau de deuil.

XVI. Milan. L'arpentage des Terres de cet Etat vient d'être achevé aprés un travail de 34. mois, & confistant, suivant l'état qui en a été dreslé, en 20. millions d'arpens. Le Prince de Masserano est parti pour la Cour de Madrid, où il va solliciter de l'Emploi, & le 11. Decembre le Comte de Colloredo, Gouverneur General de ce Duché, revint de Prague, accompagné de Madame son Epouse, qui étoit allée à sa rencontre jusqu'à Brognano. S. Exc. se rendit d'abord au Palais, au bruit de plusieurs salves de l'Artillerie du Château, où toute la Noblesse vint la complimenter fur son heureux retour, & le lendemain elle alla visiter l'Eglise de Nôtre-Dame prés de St. Celse. Il est tombé ici pendant ce mois des pluyes continuelles, qui ont tellement fait enfler les Rivieres, que l'on craint un débordement. On continue toujours les travaux de Pizzieghittone.

XVII. Turin. Le Roi a réduit à 12. Senateurs le Senat de Piémont, qui étoit ci-devant composée de 20., & ensuite de 16. S. M. parmice nombre n'a conservé que trois desanciens, & ce nouveau Senat s'assembla vers la fin de Novembre pour la premiere fois. Il s'est aussi fair quelques changemens dans celui de Savoye, & on a nommé de nouveaux Referendaires d'Etat. Le Commé de nouveaux Referendaires d'Etat. Le Com-

te de Rofredo Saorgio, Intendant de cette Capitale, a été fait premier Juge de la Ville & Province d'Alexandrie de la Paille, & le Comte de Sclarendi a été declaré un des Membres du nouveau Senat. Mr. Ruardi, Garde des Sceaux, continue de faire les fonctions de la Charge de Chancelier, en attendant que S. M. en ait disposé, & la Chambre des Comptes vient encore d'exposer en vente un grand nombre de Fiefs dépendans du Domaine. Madame Royale se porte tantôt bien & tantôt mal: c'est ainsi qu'en parlent toutes les nouvelles publiques. Pour moi je suis persuadé qu'on se porte toujours mal, lors qu'on a 80. ans passé.

XVIII. On ne s'attend plus, depuis la mort du Grand Duc, à la reforme des Troupes, qui avoit été projetée, & on veut voir quel train prendra le Congrés de Cambrai. Le 3. la Cour revint de la Venerie, pour passer le reste de l'Hiver en cette Ville, & on va y yrendre le desiis pour la mort de Mr. le Duc d'Orleans. Le General Veterani est arrivé ici, pour y exécuter, à ce que l'on dit, une Commission de l'Empereur auprés de S. M.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. Le 3. Decembre le Roi au retour de la chasse, alla rendre visite à Madame la Duchesse d'Orleans, au Duc son Fils, & à Mademoiselle de Chartres, pour seur témoigner la sensible part qu'il prenoit à la perte qu'ils vien-

des Princes &c. Fevrier 1724. 103 ment de faire par la mort de Mr. le Duc dO'rleans. Le même jour le Corps de ce Prince fut porté à St. Cloud, où il a été ouvert & embaumé, & le lendemain on l'exposa sur un Lit de parade dans la Chapelle du Château, où les Cours Superieures députérent pour lui venir jetter de l'eau benite. Le 9, son cœur fut transporté en ceremonie à l'Abbaye Royale de Val de Grace, étant conduit au nom du Roi, par le Prince de Conti, le Comte de Clermont, & le Duc de Montmorenci, & presenté à l'Abbesse par l'Abbé de Tressan, Archevêque de Rouen, premier Aumônier de S. A. R. Ce ne fut que le 16. que le Corps de ce Prince, qui étoit resté exposé depuis le 4. dans la Chapelle de St. Cloud, fut porté à l'Abbaye de St. Denis, avec toute la pompe & le cortege qui accompagnent ordinairement ces Ceremonies. Le Prince de Conti conduisoit e deuil au nom du Roi, dans les Carosses de S.M. & le Convoi qui étoit fort nombreux, ayant passé à 10. heures du soir à travers la Ville de Paris, n'arriva que le lendemain 17. à St. Denis, à 3. heures du matin. L'Archevêque de Rouen, comme premier Aumônier de S. A. R., le remit pour lors entre les mains du Prieur de l'Abbaye, qui étoit venu à sa rencontre à la tête de sa Communauté, ce que ce Prélat accompagna d'un trésbeau Discours qu'il sit à la louange du Défunt. Le Corps fut ensuite déposé dans l'Eglise, où il doit rester 40. jours, aprés l'expiration desquels, il sera inhumé dans le Tombeau Royal. L'Evêque d'Angers avoit été choisi pour prononcer l'Oraison funêbre; mais s'en étant civilement excusé, Mr. Laffiteau Jesuite, & Evêque de Cisteron, en a été chargé. Madame la Duchesse d'Orleans est indisposée depuis la mort du Duc son Epoux, 8

La Clef du Cabine? 104

& Madame l'Abelle de Chelles la Fifle, est dans gereusement malade, & inconsolable de la perte qu'elle vient de faire d'un Pere qui l'aimoit tendrement.

II. Le Roi a declaré que le Duc de Chartres portera desormais le nom de Duc d'Orleans, & qu'il prendra le tître de Monseigneur, mais non pas celui d'Altesse Royale. S. M. a aussi considerablement augmenté sa Maison, qui n'étant cidevant composée que de 180. Officiers, le sera à present de 250., qui joiliront des mêmes privileges que ceux du Roi. Mr. Bone, Procureur General de la Cour des Aydes, a été choisipour le Chef de son Confeil. Mr. d'Argenson reste Chancelier & Garde des Sceaux de l'Apanage d'Orleans. Le Comte de Clermont Amboise, qui étoit ci-devant son Capitaine des Gardes, est nommé son Grand Ecuyer. Le Chevalier de Conflans, qui exerçoit la Charge de premier Gentilhomme de la Chambre du feu Duc d'Orleans; pour le Marquis son Neveu, l'exercera auprés du nouveau Duc d'Orleans, & Mr. de Cours, qui a été Sous-Gouverneur de S. A., sera son premier Maître d'Hôtel. Elle aura de plusdeux Chambellans, huit Gentilshommes, seize Valets de Chambre, deux Gardes de la porte de sa Chambre & de son Cabinet, & on ajoute six Gardes du Corps aux 12. que la Duchesse Douairiere d'Orleans sa Mere, avoit du vivant du feu Duc son Epoux, pour augmenter sa Compagnie. S. A. conserve les trois Regimens d'Infanterie, de Cavalerie, & Dragons d'Orleans; mais non pas ceux qui portoient le nom de Chartres; & les deux Compagnies de Gendarmes d'Orleans & de Chartres, doivent être remises au Roi, pour en disposer. Les Benefices de l'Apanage d'Orleans doi-

des Princes &c. Fervier 1724. 105 doivent aussi revenir à la disposition de S. M., & il n'y a pas d'aparence que ce Prince sollicite ceux du Duché de Vendôme & du Comté de Blois, qui avoient été accordez au feu Ducd'Orleans son Pere, mais dont l'expédition & le Brevet n'étoient pas encore fignez lors que ce Prince mourut. On assure que S. A. ne veut plus se mêler du détail de l'Infanterie Françoise, dont il est Colonel General, qu'elle ne se reserve que l'attache & la fignature, pour ne pas être obligée d'en rendre compte au Duc de Bourbon, comme premier Ministre, & que Mr. de Breteuil, Secretaire d'Etat pour les affaires de la Guerre, exercera cette Charge sur le même pied, qu'elle étoit exercée fous le Regne précedent. On dit auffi que le Roi a dispoté ce Prince à l'accompagner à la chasse toutes les fois que S. M. ira, quoi qu'il n'ait jamais eu aucun goût pour cet exercice.

III. Mr. le Duc de Bourbon a reçu les complimens des Princes & Princelles du Sang, des Compagnies Superieures & des Ministres étrangers sur fon avenement à la Charge de premier Ministre, &S. A. a assuré ces derniers, que ne voulant s'écarter en aucune maniere des vûës pacifiques de Mr. le Duc d'Orleans son Predecesseur, ils pouvoient en donner avis à leurs Cours. On se loue fort dans ces commencemens de ses manieres gracieules, & son application au travail; particulierement au redressement des Finances, fait esperer quelque changement avantageux pour le foulagement des peuples. Elle a déja fignalé son entrée dans le Ministère par trois choses qui leur paroissent fort agréables. La premiere regarde le Contrôle des Actes des Notaires, qui est considerablement diminué: la seconde, les Droits

qui se perçoivent aux entrées de la Ville de Paris fur les foins, avoines, grains, &c. fromages, Beures frais, sallez & fondus, dont on ne payera jusqu'au premier Janvier 1724., que le quart des droits qui se levoient ci-devant : la moitié jusqu'au premier Fevrier; & jusqu'au premier Mars, les trois quarts: aprés quoi la totalité desdits droits sera rétablie comme auparavant. La troisième regarde le recouvrement du Droit de confirmation, à cause du Joyeux Avenement du Roi à la Couronne, qui est sursis jusqu'à nouvel or dre, pour les raisons alleguées dans l'Arrêt rendu le 7. Decembre, & que l'on trouvera ci-aprés. On parle beaucoup d'un projet qui autoit eu lieu, si Mr. le Duc d'Orleans eut vêcu, pour mettre dans le public cent millions de Billets de crédit, & pour rembourfer en nouvelles Actions de 3000. livres, les Rentes fur l'Hôtel de Ville. Il devoit aussi y avoir une hausse considerable d'Especes, au moyen de laquelle on auroit remboursé moitié en aigent & moitié en Billets de crédit, ceux qui n'auroient pas voulu convertir leurs Rentes en nouvelles acquifitions; on ajoute qu'on auroit ensuite indiqué une diminution de mois en mois, qui auroit d'abord été égale à l'égard de l'Espece & du Papier, & ensuite moindre sur le Papi er pour le maintenir en ciédit. On auroit appellé ce Papier Billets de confiance, sçavoir ; si aprés ce qui s'est passé, on y en auroit eu beaucoup, & si l'effet auroit suivi la dénomination. Comme Mr. le Duc a toujours paru aprouver le Système, & qu'il n'en est pas ennemi, ou craignoir qu'il ne goûtât ce pernicieux & ruïneux projet; mais S. A. a déclaré qu'elle suivroit bien à la lettre tous les plans & projets faits par feu Mr. le Duc d'Orleans, à l'exception de celui pour l'établiffement

des Princes &c. Fevrier 1724. 107 fement des Billets de crédit, qui a même été rejetté dans le Conseil aprés une meure déliberation, & on travaille actuellement à un autre arrangement, qui sera, dit-on, moins oncreux au Public. Le 12. on leva le Scellé qui avoit été mis par odre du Roi sur tous se Papiers de seu S. A. R., ils ont été examinez, & trouvez en trés-bon ordre. On a aussi trouvé prés de 65 millions de livres en or dans ses cosses, qui propose de les Finnesses de Poi

augmenteront les Finances du Roi.

IV. Le 14. les Ambassadeurs commencerent à faire leur cour à Mr. le Duc, comme premier Ministre, étans convenus avec lui du Ceremonial qui s'observera à l'avenir. Le Nonce du Pape eur ce jour-là Audience particuliere de S. A., l'Ambassadeur d'Espagne y fut aussi introduit, & ensuite ceux de Venise & d'Hollande. L'Apartement qu'occupoit à Versailles le feu Cardinal du Bois, va être occupé par ce Prince, & il ne viendrà pas tous les Jeudis à Paris, comme le feu Duc d'Orleans, pour donner Audience aux Ministres étrangers, il ne s'y rendra que lors que les affaires du Roi le requereront. Mr. Paris de Vernai est choisi pour travailler sous lui, & Mr. Fortia, Intendant des Finances, est, dit-on, nommé pour dresser sous ses ordres les décisions du Conseil. Le Sr. Melon premier Commis de feu Mr. le Duc d'Orleans est congedié, & Mr. Heron qui travailloit sous le Cardinal du Bois, a été placé dans le Bureau des Guerres. Le Dixiéme qui se payoit sur toutes les parties que l'on acquittoit au Tresor Royal vient d'être suprimé à la recommandation de ce Prince, qui a aussi assuré que les Troupes seront desormais regulierement payées; de même que les Officiers & Domestiques de la Maison du Roi. Le 22. S. A. fut un peu indis-H

posée, mais cela n'a eu aucunne suite. Elle se leve regulierement tous les jours à 7. heures, & se retire à 11.; elle ne prendra plus que deux fois la semaine le divertissement de la chasse, quoique ce soir son exercice favori, sçavoir une sois avec le Roi, & une fois seule; & le reste sera employé aux affaires. Enfin on remarque un trésgrand changement dans la conduite & dans les manieres de Mr. le Duc, depuis son avenement au Ministere; mais un des meilleurs effets qu'il ait produit, est sa reconciliation avec le Prince de Conti, avec lequel il paroît être en bonne in-Elligence, & on espere que cette union pourra contribuer à remettre bien ensemble ce Prince & la Princesse de Contison Epouse, qui est toujours retirée dans le Couvent de Port-Royal.

V. Mr. le Duc du Maine a été rapellé au Confeil Royal, où il prit Séance le 7. pour la premiere fois depuis sa disgrace. Le même jour on dépêcha un Exprés à Lion, pour rapeller à la Cour le Maréchal de Villeroi, mais on affure que ce Seigneur, avant de revenir, demande d'y occuper le même rang que lors qu'il fut relegué dans son Gouvernement du Lionnois, ce dont on n'a pû encore convenir au Conseil. On parle aussir du rappel de Mr. le Chancelier d'Aguesseau, & qu'il sera employé avec le Maréchal de Villars, pour travailler aux affaires du Gouvernement, conjointement avec le Duc de Bourbon. Il s'est fait quelque changement dans le Conseil Privé. qui est actuellement composé du Roi, de Mr. le Duc, comme premier Ministre, du Maréchal de Villars, qui vient d'y être admis, de Mr. Fleury, Evêque de Frejus, & du Comte de Morville, Secretaire d'Etat.

On croit que le Maréchal de Villeroi, aprés sos

des Princes &c. Fevrier 1724. 109 retour, sera aussi de ce Confeil. On confirme que le Prince de Dombes & le Comre d'Eu, Fils du Duc du Maine, ont obtenu à la Cour le même droit d'Entrée que les Princes du Sang.

VI. Le Roi a enfin disposé de la Charge de premier President du Parlement de Paris, vacante par la mort de Mr. de Mesmes, en faveur de Mr. de Novion, qui le 8. en prêta le serment de fidelité entre les mains de S. M. Sa Charge de Préfident à Mortier passe à Mr. de Blanc-Mesnil qui l'achete avec l'agrément du Roi, & celle d'Avocat General de ce dernier, à Mr. Talon, Avocat du Roi au Châtelet. Le 20, Mr. de Novion fut installé dans sa nouvelle Dignité avec les formalitez accoutumées; grand nombre de Ducs & Pairs se trouverent à cette Ceremonie, qui se sit dans la grande Chambre, & Mr. le Duc de Gesvres, Gouverneur de Paris, & fon Parent, s'y rendit entr'autres avec un Cortege & une suite des plus lestes : 6. Pages marchoient à cheval devant son Carosse, qui étoir environné de sa Compagnie des Gardes, & 12: Suisses avec 30. Laquais vêtus d'une magnifique livrée, fermoient la marche. Le differend survenu entre les Princes du Sang & les Ducs & Pairs, touchant les places qu'ils doivent occuper dans les Ceremonies, vient d'être reglé, & il est décidé que lors que les Princes du Sang poroîtront dans la Chambre du Parlement, ils se placeront tous sur une même Ligne, & à la suite les Ducs & Pairs; mais avec cette difference que les Princes du Sang seront assis sur des Coussins de velours, & qu'entre eux & les Ducs & Pairs, il y aura une espace vuide pour deux personnes. M. le Comte de Toulouse a déclaté son Mariage avec la Marquise de Gondrin, qui aura

H 2

desormais le rang de Princesse: elle est la Brit du Duc d'Antin, & Sœur de Duc de Noailles. Ce Prince a presenté sa nouvelle Epouse au Roi, qui lui a fait un trés-bon accueil, & L. A. ont reçu là-dessus les complimens de toute la Cour.

Ce Mariage qui fut consommé le 22. Fevrier dernier, a été tenti caché jusqu'à present, la Ce-temonie s'en étant faite pour lors dans la Chapelle du Palais Archiepiscopal par le Cardinal de Noailles, en presence de deux témoins seulement.

VII. Le Baron d'Ehn, Envoyé extraordinaire de la Sérenissime Maison de Bronswich, a prisson Audience de congé du Roi, y ayant été conduit par le Chevalier de Saintot, Introducteur des Ambassadeurs, & ce Ministre est sur son départ pour retourner à sa Cour. Le Cardinal de Rohan est revenu de Saverne, & S. Em. a eu l'honneur de saluer le Roi à Versailles. Le Comte de Rothembourg, fecond Plenipotentiaire de France au Congrés, est au contraité parti pour Cambrais S. M. a donné au Maréchal de Villars la place qu'avoit le Duc de Bourbon dans le Conseil des Finances; avec le Gouvernement des Forts & de la Citadelle de Marseille, vacant par la mort du Marquis de Berenghen. A l'égard de la Charge de premier Ecuyer du Roi, dont ce Défunt étoit pourvu, elle est puissament sollicitée par le Marquis de Nangis, mais on croit qu'elle sera donnée au Chevalier de Berenghen son Frere; qui quirte, dit-on, l'Ordre de Malthe, pour relever sa Famille. Mr. d'Esclavelles, Lieutenant Colonel du Regiment du Roi Infanterie, a été fait Gouverneur de la Citadelle de Valenciennes, & la Lieutenance Colonelle donnée au Chavalier de Crevecœur. Le Maréchal de Tessé vient d'être pourvů

des Princes &c. Fevrier 1724. pourvû de la Charge de Grand Ecuyer de l'Infante-Reine, & est nommé pour aller à la Cour de Madrid en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire. Mr. Raymond vend ia Chage d'Introducteur des Amhassadeurs pour 300000. livres à Mr. Rouillé de Messay, qui l'achete avec l'agrément du Roi, & la feuille des Benefices a été donnée à Mr. Melain, Secretaire des Commandemens de Mr. le Duc. L'Abbé de Breteuil. nommé à l'Evêché de Rennes en Bretagne, a obtenu le Prieuré de Devil, qui raporte 24000. livres de rente, & dont l'Abbé de Mauleuvrier s'est démis, pour être fait Chevalier de St. Lazare, moyennant une pension de 9000. livres qu'il se reserve sur ce Benefice. On assure que la Promotion de 10. Maréchaux de France, qui

devoir se faire pendant les Fêtes de Noël, est

differée de quelques mois. VIII. Le Roi pendant les Fêtes de Noël a affifté dans sa Chapelle avec beaucoup de devotion, aux Services qui s'y sont faits, étant toutes les fois accompagné des Princes du Sang. On a envoyé des ordres à tous les Ministres dans les Cours étrangeres, pour y faire part de la mort de Mr. le Duc d'Orleans, & on affure que ce Prince, peu de jours avant son décés, avoit fait déclarer à celle de Vienne, par le Secretaire d'Ambassade qui y réside; que le Roi ne se départiroit en aucune maniere du Traité de la Quadruple Alliance. Il paroit que Mr. le Duc son Successeur dans le Ministère, portera S. M. à persister dans les mêmes sentimens. La Duchesles Dollairiere d'Hannover, qui fait son sejour à Paris, est dangereusement malade, & le Maréchal d'Uxelles a eu une attaque d'apoplexie, dont on croit qu'il n'échapera pas. Il y a long-H 3

tems qu'on le sollicitoit de se démettre de son Gouvernement d'Alface en faveur du Comte de Charollois, & il étoit sur le point de le faire ; à condition néanmoins, que la Charge de premier Ecuyer du Roi auroit été donnée au Chevalier de Berenghen son Neveu. Le 28. l'Infante-Reine eut quelque ressentiment de fievre, accompagné d'une violente douleur de tête; l'on croyoit que c'étoit un prelude de la petite vero-On avoit déja coupé toute communication entre l'Apartement de cette Princesse & celui du Roi, qui avoit dessein de se retirer à Meudon, si cela avoit eu des suites; mais le 31. Elle se trouva beaucoup mieux', & on est revenu à la Cour de cette allarme. La petite verole continue toujours de regner à Paris, cette maladie s'est même glissée à Versailles, d'où on a fait retirer diverses Familles qui en étoient attaquées.

IX. S. M. ayant ordonné par une Declaration à tous les Beneficiers & Communautez Religieufes rentées qui font établies dans le Royaume, de fournir aux Charabres des Comptes des declarations de leur temporel, le Clergé de France a fait presenter à ce Prince une Requête pour le suplier de les exempter de ce deuvoir. Ceux qui connoissent jusqu'où va l'attention de ces Messieurs pour leurs interêts, & pour ôter à la Cour & au public la connoissance de leurs affaires, ne setont pas surpris de cette démarche, qui n'a cependant abouti à rien. Voici le précis de ladite Requête.

" Qu'ils ont été dispensez de rendre leurs comptes par diverses Declarations, Lettres Pasertes, & Arrêts; qu'ils ont été aussi consirmez dans la joiissance de cette prérogative, toutes les sois qu'on a voulu les inquiêter làdessus, qu'en consequence d'une si longue &

des Princes &c. Fevrier 1724. " si paisible possession de ce Privileze, S. M. a " souvent donné des Arrêts, par lesquels il aété " trés expressément défendu aux Procureurs Generaux, de continuer leurs procedures contre le Clergé; que le délai accordé par le préce-" dent Arrêt du Conseil d'Etat, étant expiré, le Clergé a fait tout son possible pour donner à S. M. des preuves de son zéle, nonobstant son impuissance, & le déplorable état où divers Benefices & un grand nombre de Couvens ont " été réduits; que cela fait esperer aux Supplians , que S. M. ne souffrira point que les Beneficiers " & les Cloîtrés soient encore poursuivis & in-, quiêtez, par un infinité d'Arrêts & par de gran-" des dépenses pour les obliger de rendre com-, pte du revenu de leurs Benefices; & qu'ils " prient instanment S. M, de dispenser les Ar-" chevêques, & generalement tout le Clergé du "Royaume, tant Seculier que Regalier, de rendre leurs comptes aux Procureurs Generaux des " Chambres des Comptes, & de faire aussi cesser , les poursuites desdits Procureurs; ou en cas 30 que S. M. faste quelque difficulté d'accorder , leur demande, de donner ses ordres pour faire " fuspendre toutes les procedures, & l'exécution " des Arrêts rendus contre eux, jusqu'à la premie-" re Assemblée generale du Clergé du Royaume.

Le Roi n'a fait, dit-on, aucun changement à cet égard; mais a feulement accordé un délai d'une année ausdits Beneficiers pour fournir leurs déclarations aux Chambres des Comptes, & un autre délai de trois mois pour rendre la foy & hommage qu'ils doivent, à cause des Fiefs dont ils sont en possession, relevans de S. M. L'Archeyêque d'Aix, est parti pour son Diocese, étant chargé

chargé de faire assembler les Etats de Provonce, L'Evêque de Luçon s'est excusé de faire l'Oraison funêbre de Mr. le Duc d'Orleans, lorsque l'on fera les obsêques de ce Prince, dans l'Eglise Cathedrale de cette Ville, c'est l'Abbé Prevost Chanoine de Chartres qui la prononcera. L'Abbé Anselme Predicateur du Roi, se retire dans son Abbaye de St. Severe pour y passer le reste de se jours en retraite.

jours en retraite.

X. Le premier Janvier le Roi reçut les complimens sur le renouvellement de l'Année, de toute la Cour, des Ministres Etrangers, & du Magistrat de la Ville de Paris, qui fit le present ordinaire. S. M. alla ensuite entendre la Messe dans sa Chapelle, accompagnée des Chevaliers de l'Ordre du St. E/prit, revetus de leurs habits de ceremonie, & dîna ce jour là en publicau son des Trompettes & Tymbales. L'Infante Reine a encore été indisposée, cette Princesse a seulement eu quelques indices de rougeole que les remedes ont dissipé, & le Roi pendant sa maladie lui a rendu visite trois ou quatre fois par jour. Le Maréchal de Tallard vient d'être nommé par S. M. Gentilhomme d'honneur de cette Princesse, & le Maréchal de Tessé qui a été pourvû de la Charge de son Grand Ecuyer, est sur son depart pour Madrid. Le Maréchal de Villars prit le 2. Séance dans le Conseil des Finances pour la premiere fois. La Famille de Mr. le Duc d'Orleans est allée à St. Denis, où elle restera aux dépens du Roi jusqu'au jour des funerailles de ce défunt Prince.

XI. Le Pape a envoyé deux Brefs au Roi, par lesquels S. S. accorde à S. M. la même liberté de nommer aux Benefices vacans de la *Flandres* Françoise

des Princes &c. Fevrier 1724. 115 Françoise & de la Franche-Comté, qui avoit été accordée au feu Roi Louis XIV, par le Pape Clement XI. Des Lettres particulieres, que je ne garantis pas, portent qu'on a dépêché un Exprés a la Cour de Rome, pour suspendre l'expédition des Bulles de l'Archevêché de Cambrai, en faveur de l'Abbé de St. Albin, qui s'est démis de l'Evêché de Laon, pour passer à cet Archevêché. Le 28. Decembre le Conseil de Conscience se rassembla pour la premiere fois depuis trois mois, & il a paru depuis un Arrêt du Conseil d'Etat, qui condamne la Lettre des sept Evêques Appellans de la Constitution Unigenitus, adressée au Roi, par raport à l'Arrêt du Conseil du 19. Avril 1719.; ce que l'on attribuë au grand crédit de Mr. l'Evêque de Frejus, qui a, dit-on, obligé Mr. le Duc de Bourbon d'y donner les mains.

XII. Dés qu'on eut apris la mort de Mr. le Duc d'Orleans, les Actions baisserent de 1300. livres à 1000. livres, mais la confiance qu'a le Public à la protection que Mr. le Duc a toujours accordé à la Compagnie, les a retablies & même fait augmenter de prix. Voici le précis des Arrêts du Conseil qui ont parut pendant ce mois de Decembre.

Un du 20. Novembre, qui proroge jusquau premier Janvier 1724. le delai porté par celui du 29. Septembre 1723. pour placer les Billets d'emprunt de la Compagnie des *Indes* dans le débouché indiqué dans ledit Arrêt, passé lequel tems ils demeureront nuls.

Autre de même datte, qui ordonne que tous les Cerrificats de liquidation au dessous de 1000. liyres seront reçus en acquisition de rentes perperuelles tuelles sur les Tailles, jusqu'au premier Janvier 1724., lequel tems passé tous les Certificats de liquidation demeureront nuls, avec desense de les exposer dans le public, sous peine de punition exemplaire.

Autre du 30., qui ordonne aux Particuliers de remettre le Cassé qu'ils ont declaré avoir, dans

le Magazin de la Compagnie des Indes.

Autre de même datte, portant que la fignature de quatre Commissaires, du nombre des sept nommez par Lettres Patentes du 9. Août, pour passier les Contracts de Constitution des rentes viageres sur les Tailles, sera suffisante, & que les dits Contracts vaudront comme s'ils étoient signez desdits sept Commissaires.

Un du 7. Decembre, qui fursit jusqu'à nouvel ordre le recouvrement du droit de confirmation à cause du joyeux avenement du Roy à la Couronne, attendu que S. M. a actuellement des sonds suffisans pour acquiter les charges de l'Etat, & qu'elle reserve celui-ci pour quelque be-

foin pressant & imprevû.

Autre de même datte portant diminutions des Droits qu'on exige sur les grains, le soin, l'avoine, le stromage, le beure, & la viande, qui entrent dans la Ville de *Paris*; & ce jusqu'au premier Mars 1724.

Autre du même datte ordonnant que du jour de la publication dudit Arrêt, les Payeurs des rentes de l'Hôtel de Ville, ouvriront le payement des arrerages des fix derniers mois de la presente année 1723, en faveur des Rentiers qui ont justifié du payement de leur Capitation, de qu'ils emploiront à cet effet les fonds des fix primiers mois de ladite presente année, qui n'one point

des Princes &c. Fevrier 1724. 117 point été regus par les Rentiers dont les Lettres ont été apellées.

Autre de même datte qui accorde aux Ecclefiastiques & Beneficiers un délai d'un an pour delivrer aux Chambres des Comptes les declarations du temporel de leurs Benefices, & trois mois pour rendre les foy & hommage au Roi,

pour les Fiefs qu'ils possedent.

Autre portant supression du droit de Contrôle des Actes des Notaires, pour la Ville de Paris seulement, avec établissement à la place d'une imposition sur le Papier timbré, qui sera beaucoup moins onereuse, sçavoir, la premiere seuille d'un Acte coûtera cinquante sols, la seconde quarante, la troisseme trente, & les autres vingt sols. Le Parchemin payera à proportion.

Une Declaration du Roi regitréele 22., marquant les moyens de prévenir les abus qui pouroient deformais être commis par les Comptables, à l'occasion du changement des Especes de

monnoye.

Arrêt qui ordonne aux Receveurs des Tailles & autres Impots, de porter au Tresor Royal les deniers restans de leurs Receptes.

XIII. Le 16 les Directeurs de la Compagnie tinrent une Assemblée, dans laquelle il sur resolu de
faire une repartition de 150 livres par Action aux
Interressez pour l'année 1723, dont le premier
payement de six mois se sera suivant les Numeros,
au nombre de 2000. Actions par semaine, & certe resolution a été assichée pour être rendue publique. La Commission de l'Arsenal a condamné
le Sr. la Jonchere, ci-devant Tresorier General
de l'Extraordinaire des Guerres, à être debouté
de la demande qu'il faisoit au Roi de onze millions,
& de payer au contraire à S. M. trois millions
huir

hoir cens soixante mille livres en argent ou en quitances valables, dont il se trouve Relequataire par ses Comptes.

On paye actuellement à l'Hôtel de Ville les rentes pour les six derniers mois de l'année 1713., & an Tresor Royal les gages & arrérages qui sont dus.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, dépuis le mois dernier.

I. Y Jenne. Le 29. Novembre, veille de la Fête de St. André, Patron & Protecteur de l'Ordre de la Toison d'or, l'Empereur accompagné des Chevalier de cet Ordre, alla ensendre les premieres Vêpres dans la principale Eglise des Augustnes Déchaussez, & le landemain S. M. se rendir encore en ceremonie à la même Eglise, où Elle assista au Service Divin. A fon retour au Palais, S. M. dina en public dans la Salle des Chavaliers, à une table placée sous un magnfique Dais: il y avoit plufieurs autrs tables pour les Chevaliers de la Toison d'or, & aprés le repas lesdits Chevaliers reconduisirent l'Empereur dans son Apartement, où un d'entre eux sit à S. M. un discours fort étudié sur la fondaton & la dignité dudit Ordre. L'Imperatrice avance heureusemeet dans sa grossesse, & se fit saigner le 26. par précaution. Surquoi cette Princesse reçue le même jour les complimens de la Famille Imperiale & de toute la Cour. Le Comre de Win-Jugranz Président du Conseil de l'Empire, est tourdes Princes & Fevrier 1724. 119 à fait rétabli de sa derniere maladie, & l'Empereur a largement recompensé les Medecins qui ont eu soin de lui. Le 8. Decembre jour de la Fête de la Conception de la Vierge, S. M. accompagnée du Nonce du Pape, de l'Ambassadeur de Venise, des Chevaliers de la Toison d'or, & d'une nombreuse Noblesse, alla entendre la Messe qui sur celebrée pontificalement dans l'Eglise Cathedrale par le Prince de Collonitz Archevêque de Vienne, le nonveau Recteur Magnissque de l'Université prêta ensuite le serment accoutinmé entre les mains

de S. M. II. Mr. Vossius, qui a travaillé à l'accommodement des differends entre cette Cour & celle de Prusse, retourne, dit-on, à Berlin, en qualité de Resident ordinaire de l'Empereur, & le Comte Trusches en est attendu pour venir faire ici les mêmes fonctions de la part de S. M. Prussienne. Le Comte de Freytach est au contraire revenu des Cours de Suede & de Dannemarc pour rendre compte du fuccés de ses Négociations. Le r. le Ministre de Toscane s'étant rendu au Palais en grand detiil, eut Audience de l'Empereur, & ensuite de la Famille Imperiale, à qui il norifia la mort du Grand Duc son Maître, & la Cour a pris un deuil de trois mois pour cette mort & celle de l'Electeur de Cologne. On a aussi apris celle de Monsieur le Duc d'Orleans, qui paroît ici fort regretté. On rend cette justice à sa memoire, que par sa sage conduite il a sçû tenir toute l'Europe dans une balance égale, & mettre en termes d'accommodement les differends entre cette Cour & celle de Madrid. Il s'étoit déja tenu divers Conseils depuis la mort du Grand Duc, par raport aux affaires d'Italie:

d'Italie; mais les conferences ont redoublé depuis celle de ce Prince, qui font changer les me-

sures qui avoient été prises.

III. On fit le 15. dans l'Eglise des Augustins les Obseques du feu Grand Duc avec beaucoup de pompe, ausquelles toute la Cour & les Ministres assisterent. Le Mausolée élevé au milieu du Chœur, étoit de la derniere magnificence, orné de Devises & des Armes du Défunt; l'Eglise qui étoit illuminée d'une infinité de cierges & de flambeaux, étoit tendué de deuil, & cette fonction se fit au son de toutes les cloches de la Ville, & au bruit de plusieurs salves de l'Artillerie des Remparts. Le 18, on fit auffi dans la même Eglife, & avec les mêmes ceremonies, celle du feu Prince Joseph Clement, Electeur de Cologne. Le Prince Hereditaire de Lorraine est revenu de Prague, & a été recu de la Famille Imperiale, avec toutes les marques les plus sensibles de tendresse & d'affection. S. A. a pris son logement au Palais dans l'Apartement de la feu Imperatrice Mere, l'Empereur l'ayant ainsi ordonné contre le sentiment du Conseil, & Sa Majesté fait souvent appeller dans son Cabinet ce jeune Prince, qu'Elle paroît cherir comme son propre Fils; la plûpart de ses Domestiques n'étant pas Allemands, ont été renvoyez en Lorraine, & on a mis à leur place ceux de la feu Imperatrice Mere. Outre la Principauté de Teschen, que l'Empereur lui a déja donnée, on assure que S. M. lui cedera encore celle Wolau en Silesie. Le Comte de Schonborn, Vice-Chancelier de l'Empire, a obtenu la permission d'aller passer quelque tems à la Cour de l'Electeur de Mayence son Frere, & le Baron de Nehen, Membre du Chapitre de Minden , des Princes & c. Fevrier 1724. 121 Minden, & Chanoine de celui de Hildesheim, est parti pour aller assister à la prochaine Election d'un nouvel Evêque de Hildesheim. Le Comte de Kustin est, dit on, pareillement chargé de quelques instructions secrettes de S. M., par raport à la future Election d'un nouvel Evêque de Liege; le Comte Henri de Rewentlaw a été sait Conseiller du Conseil Privé, & le General Comte de Rabutin vient d'être nommé pour aller à la Cour de Prusse, en qualité d'Envoyé Extraordinaire de S. M.

IV. Le 23. il se tint ici une longue Conference en presence de l'Empereur, concernant la Compagnie des Indes Orientales, érigée depuis peu dans les Pais-Bas Autrichiens, & le Resultat en doit être envoyé au Roi de la Grande Bretagne & aux Etats Generaux des Provinces-Unies. Les Ducs Regnans de Saxe Gotha & de Wirtemberg offrent leur médiation, pour terminer à l'amiable les démêlez qu'a le Duc de Meklembourg avec la Noblesse de son Païs, & S. M. a nommé la Ville de Rostock, pour traiter de cet accommodement : mais ce Prince venant de faire afficher dans fes Etats un nouveau Placard, dont cette Cour n'est pas satisfaite, les choses pourroient bien s'aigrir davantage, & cette Médiation devenir infructueuse. On a presenté aussi un nouveau projet à S. M. pour l'accommodement de la Succeission de Holstein Ploën, auquel Elle paroit faire quelque attention. Fêtes de Noël se sont passées ici en devotions & en exercices de pieté, pendant lesquelles le jeune Prince Hereditaire de Lorraine a toujours accompagné l'Empereur.

V. Prusse. Berlin. On prétend que dans la dernière entreyûé de L. M. Britannique & Prussien-

La Clef du Cabinet

ne, le Mariage du Prince Frederic de Hannover avec la Princesse Royale de Prusse, a été conclu: que cette Alliance est le principal Article du Traité fait entre ces Princes, dont les autres conditions sont tenuës fort secretes. Le 7. Decembre le Roi alla à Postdam, voir le Regiment des petits Grenadiers, qui va en Garnison à Teklembourg & à Wetzel, & le 17. S. M. revint d'Orangebourg, où Elle éjoit allé prendre le divertissement de la chasse du Sanglier. On dit que le Duc de Meklembourg est arrivé ici incognito, & le 281 le Roi rint un Conseil sur les affaires de ce Prince. La Reine a recu les complimens de toute la Cour sur l'heureux rétablissement de ses couches. Le Colonel Barleben a été élevé à la dignité de Major General; & Mr. de Vallenroth, Fils du Grand Maréchal, & Conseiller Privé de S. M., & actuellement Envoyé à la Cour de France, succede aux Charges de Mr. son Pere qui vient de mourir. Le Major General Lewenhoor, Ministre du Roi de Dannemarc, est revenu ici de Copenhague.

VI. Le Roi a établi à Beelin un College de Medecine, d'Anatomie, de Chimie, & de Chirurgie, où les Etrangers, de même que les Naturels du Païs, pourront étudier gratis, S. Mayant fait un fond suffisant pour l'entretien de sept Professeurs, & pour les autres dépenses necessaires. L'Academie de cette Ville, qui étoit fort déchûe par la negligence de ceux qui en avoient la direction, vient aussi d'être mise sur un meilleur pied, par les soins & l'attention de S. Ma la remplir de Sujets capables. On a permis jusqu'à nouvel ordre aux Vaisseaux Hollandois, de décharger le sel étranger dans les Magazins du Roi, & l'entrée du Beure étranger vient d'ê-

des Princes &c. Fevrier 1724. 123 tre défendué pour la dernière fois, sous de trésrigoureuses peines.

VII. Hannover. On a apris ici par un Exprés dépêché de Paris par Mr. Walpole, la mort de Mr. le Duc d'Orleans, pour laquelle la Cour a pris le deuil. Cette nouvelle causa d'abord quelque mouvement parmi les Ministres, & ceux de France & d'Espagne ont eu à ce sujet diverses conferences ensemble. On dispose toutes choses pour le départ du Roi; les gros bagages & quelques Domestiques sont déja partis; le 14. les Ministres de France & d'Espagne prirent les devans, & le 17. ils furent suivis par la Duchesse de Kendale, les Lords Townshend & Carteret, & plufigures autres Ministres & Personnes de distinction. qui vont attendre S. M. en Hollande. Le Comte de Staremberg, Ambassadeur de l'Empereur, resté ici, où il attend de nouveaux ordres de sa Cour. Le 19. sur les 8. heures du matin, le Roi partit au bruit d'une triple décharge du Canon des Ramparts, & alla coucher à Dipenau; le 20. à Osnabruchg, où il fut reçu par le Duc d'Yorch son Frere, Evêque de cette Ville, le 21. à Lingen; le 22. à Holtz, Village prés de Deventer; le 23. à Voorst; & le 24. à Helvoet-Sluys, où il a trouvé ses Yachts, & où il attend un vent favorable pour passer en Angleterre. Le Prince Fredericreste ici, & le premier Ministre d'Hannover est, dit-on, disgracié.

VIII. Saxe. Dresde. Le Roi alla à Pretsh le 16. du mois de Novembre dernier, & se rendit ensuite à Wormsdorf, pour y voir la Princesse Royale sa Belle Fille. Le 18. S. M. alla à Pilnitz, où le Prince de Neustad est arrivé. Son départ pour Varsovie n'est pas encore fixé, mais il paroit resolu pour la fin de Decembre.

ĽÝ,

124 La Clef du Cabinet

IX. Palatinat. La Cour est à Manheim. On y a pris le deuil pour la mort de Mr. le Duc d'Orleans, & l'Electeur va envoyer une Personne de consideration à la Cour de France, pour y faire des complimens de condoléance. Le Baron de Hagenech, ci-devant Gouverneur du Duché de Neubourg, a été déclaré Ministre, à la place du seu Baron de Hundheim, & a commencé à en faire les fonctions, aprés avoir prêté le serment accoutumé entre les mains de S. A. S. E. Les Etats de Bergh & de Juilliers ne sont pas encore d'accord sur le Subside qui leur a été demandé de la part de ce Prince, qui ne paroit pas satisfait de leur conduité.

X. Brême. On reçut avis le 6. en cette Ville, que 14. Baleines étoient venu échouer par une forte Marée à 9. pieds d'eau, sur ce qu'on appelle Swarte-Gronden, ou les Fonds noirs: que les moindres étoient longues de 40. pieds, & les plus grandes de 80., & hautes de 15., & qu'elles avoient été assommées par les Pêcheurs & Paifans, qui ont même déja aporté une bonne partie de l'Huile de ces Poissons en cette Ville.

XI. Francfort. L'Electeur de Mayence arriva ici incognito le 14. de Bamberg, & S. A. E. alla descendre à l'Hôtel de Schonborn. Le 15. Elle partit pour Mayence, où Elle passèra le reste de l'Hiver. Mr. Gulman, Resident du Roi de la Grande Bretagne, est revenu d'Hannover, chargé de nouvelles instructions de S. M. On continue toujours de faire des levées en cette Ville, pour le service du Roi de Prusse.

XII. Cologne. Bonn. Le Prince & Evêque de Munster & Paderborn, qui succede à l'Electorat de Cologne, a envoyé ici une liste exacte de ceux de la Maison du feu Electeur son Oncle, qui doivent

des Princes &c. Fevrier 1724. 125 doivent être congediez, & le Regiment de Dragons, qui étoit en quartier à Broel & à Keyferswert, va être reformé, & les plus beaux Soldats incorporez dans les Regimens qui restent sur pied. On a reçu avis que S. A. S. E. étoit partie de Munster avec une nombreuse suite, pour se trouver en personne à Liege, & veiller à ses interêts à la prochaine Election qui doit s'y faire d'un Evêque. Le 28. ce Prince arriva à Neus, petite Ville de cet Electorat, où S. A. S. E. recut les complimens de deux Députez du Grand Chapitre qui s'y étoient rendus, & le lendemain Elle en partit pour continuer sa route vers Liege. Tout étant prêt pour les funerailles du feu Electeur Joseph-Clement, son Corps fut mis le 3. Janvier dans un Carosse de deuil, qui partit sur les c. heures du matin de Bonn, au son de routes les Cloches, & au bruit des décharges de l'Artillerie des Ramparts, pour le transporter à Cologne. Le Convoi étoit composé des Ministres & Officiers de la Cour; 4. Chapelains de S. A. S. E. étant dans le même Caroffe; le Grand Ecuyer marchant à cheval à la droite, & le Capiraine des Gardes du Corps à la gauche; la Bourgeoisie, les Disciples des Jesuites; les neuf Confreries de la Ville, le Clergé Seculier & Regulier. Ce fut dans cet ordre que le Corps de ce Prince fut amené le même jour à Cologne, où il étoit attendu, & où il fut reçu de la maniere fuivante.

Dés le matin du 3. Janvier on commença à fonner toutes les Cloches de la Ville, sçavoir, le matin depuis 6. heures jusqu'à 7. ensures depuis 11. heures jusqu'a midi, & le soir depuis 6. heures jusqu'à 7. ce même jour environmidi, le Corps du défunt Electeur arriva à Cologno hors

la Porte de St. Severin dans un Carosse de deiiil attelé de 10. Chevaux avec le Cortege dont nous avons ci-devant fait mention; le Clergé Seculier & Regulier s'y étoit rendu une heure auparavant pour le recevoir avec les Prélats de Knechsteden, Steinfeld, Altemberg, Gladhack, Deutz, Broufryler, du Grand St. Martin, & de St. Pantaleon, de même qu'avec Mr. le Nonce Cavalieri, & le Magifttat, marchans tous felon leur rang, & étans en grand detiil; à une heure aprés midi le Corps entra dans la Ville, & fut porté à l'Eglise Cathedrale sous un Dais de velours noir doublé d'hermines; on portoit devant lui les Atmes de St. Pierre, & au tour du Dais 24. torches allumées. 16. Compagnies de Bourgeois étoient rangées en double have depuis la Porte St. Severin jusqu'à l'Eglise Cathedrale, ayant leurs Armestournées, & leurs Drapeaux envelopés de noir. Sur les trois heures le Corps arriva à l'Eglise Cathedrale au son de toutes les Cloches de la Ville, & au bruit d'une triple décharge du Canon, le Comte de Salm, Marèchal Hereditaire, portoit l'Epée de l'Etat sur ses épaules devant ledit Corps, & le Comte Ofwald de Hohenzollern, la Croix Archiepiscopale. Il fut recu à la porte de l'Eglise par le grand Chapitre en Corps, & ayant été conconduit dans le Chœur, il fut mis en parade sur un magnifique Mausolée qu'on y avoit élevé, garni de deiill, illuminé d'un grand nombre de bougies, & oiné des Armes de Baviere, de Cologne, du Palatinat, &c. avec plusieurs Devises & Emblêmes. Le Bonet Archiepiscopal étoit à la tête, le Chapeau Episcopal sur le milieu du Corps, & aux pieds le Bonet Electoral; on voyoit à la droite le Sceptre, & à la gauche l'Epée de l'Etat. Pendant la marche onze Étendarts précedoient le Dais, & furent posez dans l'Eglise autour du Mau-

des Princes &c. Fevrier 1724. 127 solée; le premier avec cette Devise, Restè, constanter & fortiter; le 2. representoit les Armes de St. Michel avec cette Devile, Quis ut Deus; le 3. les Armes de Lichtemberg; le 4. celles de Bergteschade; le 5. celles de la Principauté de Liege; le 6. celles du Diocese de Hildsheim; le 7. celles du Duché de Baviere; le 8. celui du Comté Palatin du Rhen: le 9, celles de l'Archevêché de Cologne; le 10. celles de Westphalie, & d'Engheren; & le dernier les Armes Generales de l'Electorat sans aucune Devise. Le Corps resta de cette maniere exposé jusqu'au lendemain, que le Clergé Regulier & Seculier, & tous ceux qui avoient affisté la veille au Convoi, s'étant rendus à la même Eglise, le Nonce, revêtu de ses Habits Fontificaux, y celebra une Messe solemnelle, qui fut chantée en Musique, l'Oraifon funêbre fut ensuite prononcée en Latin & en Allemand, aprés quoi le Corps fur inhumé devant le Chœur de l'Eglise, où les Reliques des trois Rois sont en dépôt; & la Ceremonie finit par une déchar-

XIII. Liege. Ce n'est plus le tems que l'on se retiroit dans les deserts pour éviter d'être élevé à l'Episcopar. Pour lors les Crosses étoient de bois, & la garde du Troupeau, onereuse; mais à present les choses ont bien changé. Les Prétendans à l'Evêché de Liege, qui reste vacant par la mort du seu Electeur de Cologne Joseph Clement, se rendent en cette Ville de toutes parts, avec des équipages & des suites de Souverains, pour briguer les voix & obtenir ce riche Benesice, & les jeux, les sêtes, les sessions, les spectacles, la magnificence & la prosusion, sont les présudes de l'Election, qui est fixé au 7. Fevrier prochain. Les principaux prétendans, & qui paroissent sur

ge résterée de l'Artillerie.

les rangs, sont le Prince & Evêque de Munster, à present Electeur de Cologne, le Cardinal de Saxe-Zeitz, le Prince d'Auvergne, Archevêque de Vienne en Dauphine, le Prince de Leuvestein, Evêque de Tournai, & le Grand Doyen. La plûpart des Capitulaires, qui sont au nombre de 62. paroissent neanmoins peu disposez à donner leurs voix à ces Concurens, & ne se sont par encore declarez; leur intention étant, dit-on, d'exclure les Princes étrangers, & d'élire un d'entre eux, pour remplir le Siège vacant; mais on fait joiler tant & de si puissans resforts, que l'on espere rompre cette affociation, & les rendre plus traitables. Le 5. l'Archevêque de Vienne, arriva ici, & le 31. le nouvel Electeur de Cologne s'y rendit avec une suite de 200. personnes. Le Cardinal de Saxe-Zeitz n'est pas encore arrivé, mais il a envoyé en cette ville un Agent, pour y menager ses interêts. Le Commissaire de l'Empereur est ici depuis quelques jours, & attend le jour de l'Election, pour y affister au nom de S. M. Les Liegeois, entre-tems font leur recolte, & zout ce grand fracas paroit ne leur pas déplaire.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable dans le Pass du NORD, depuis le mois dernier.

I. Suede. Le Roi a fait délivrer aux Ministres étrangers la Resolution prise dans la dervière Dietre des Etats du Royaume, sur les propositions qu'ils ont faites de la part de leurs Principaux: celles de Stanislas Lezenski, ci-devant Roi

des Princes &c. Fevrier 1724. Roi de Pologne, ont été rejettées, & le Comte de Terlo, son Envoyé en cette Cour, s'est déja retiré, aprés avoir pris son Audience de congé du Roi. Il a été au contraire resolu d'envoyer un Ministre à Warsovie, pour ajuster à l'amiable, s'il est possible, les differends qui regnent entre ces deux Couronnes. Mr. Bestuchef, Ministre de Russie, sollicite toujours une Reponse positive sur l'Alliance defensive qu'il est venu proposet ici de la part du Czar, mais on paroit peu disposé à entrer dans ce nouvel engagement avec ce Prince. Mr. Bassevitz Envoyé extraordinaire du Duc d'Holstein-Gottorp, est rapellé, & partira pour Petersbourg dés qu'il aura pris son Audience de cangé du Roi. C'est le Colonel Reichel qui menagera ici les affaires de ce Prince, mais sans aucun caractere & jusqu'à-ce que Son Altesse Royale ait envoyé un autre Ministre. On parle toujours de fortifier Wierolax, pour servir de barrière du côté de la Russie.

II. La santé du Roi se fortifie de jour en jour, & les Medecins lui ont conseillé de s'abstenir deformais des exercices violens, & particulierement de celui de la chasse. Le 4. S. M. alla à Konigsor avec le Prince Maximilien de Hesse-Cassel son Frere, qui quelques jours aprés en partit pour retourner à la Cour du Landgrave son Pere. La Reine alla le 14. à *Ulriesdhal* attendre le Roi, qui étoit allé à Orrebroc, chez le Comte d'Horn son premier Ministre, & le 20. L. M. revinrint à Stokholm. Les principaux Bourgeois de cette Capitale s'étant assemblez le 21. dans l'Hôtel de Ville, on y fit la lecture du Resultat de la derniere Diette. Les Députez des Marchands sont actuellement occupez à regler la Taxe des Contributions pour l'année 1724. & les Commissaires établis dresser un nouvel état de Guerre, continuent leurs conferences dans un des Bureaux de la Cour, On a fait un nouveau Reglement par raport aux Mines, dont on espere que le Gouvernement tireta de grands avantages, & qui arrêtera le cours des fraudes qui se commettoient ci-devant; il porte en substance, que le cuivre & le fer que l'on en tirera desormais, sera aporté dans les Magazins de Stokholm, au lieu qu'on avoit accoutumé de vendre & d'embarquer ces Mineraux sur les lieux.

III. le resultat de la derniere Diette des Etats Generaux du Royaume, a été publié. Il est fort ample; & nous n'en donnerons que ce que ce journal pourra contenir. Le reste sera pour le mois suivant, la Piéce étant trop interessante pour la supprimer.

Traduction du Refultat des Etats de Suede 3 dont la Diette generale finit le 23. Octobre dernier.

Ous Soussignez, Conseillers & Senateurs, Comtes, Barons, Evéques, Gentilshommes, Prêtres, Officiers Militaires, Bourgeois, & Payjans du Royaume de Sucde, qui, par la grace de Dieu, avons été houreusement assemblez en Diette dans cette Ville de Stockholm, qui est le Lieu ordinaire de la Residence Royale, sçavoir faisons à un chacun, tant en noire Nom, qu'en celui de nos Compatriotes, qui sont restés chez eux, & dont nous avons reçu des Pleins-Pouvoirs, que comme il a plû au grand Prince & Seigneur FREDERIC, ROI des Sucdois, des Gots, des Vendales, & nous convoquer en Diette selon la sorme du Gouvervement, asin de nous communiquer des assaires importantes, qui dans la conjoncture presente, &

'des Princes &c. Fervier 1724. 131 aprés une longue ¿p onereu e Guerre, exigeoient de prindens conseils, & de puissans secours, tant pour relever les affaires qui sont en décadence, que pour la défense en la sûreté du Royaume; Nous nous sommes rendus ici au jour marqué, conformement à notre devoir 19 fidelité, pour deliberer murement sur les Propositions qui devoient nous être faites; & bien loin de nous laisser décourager par la longueur du tems & par les grandes dépenses, les difficultez qu'il a falu surmonter, ont reveillé notre zele, en nous ont fait negliger nos propres interêts, ayant pris a cœur sur toutes choses d'aider Sa Majesté, par de fideles Conseils, à soutenir le pesant fardeau de la Regence, de pourvoir aux besoins du Royaume, & de procurer toute sorte de prosperités à la chere Patrie : Surquoi nous avons pris les Resolutions suivantes, d'un consentement unanime.

I. Aprés avoir rendu à Dieu Tout-Puissant & Misericordieux, nos trés-humbles actions de graces, de ce qu'aprés une longue, ruineuse & sanglante Guerre, il lui a plu d'accorder la Paix & la tranquillité à notre Patrie, dont nous esperons qu'il nous laissera joüir éternellement dans sa grace. Notre devoir nous engage de témoigner notre gratitude envers S. M. des soins particuliers qu'Elle s'est donnée, pour arrêter les affreux torrens de sang, pour faire cesser les calamitez publiques, & pour retablir la Paix & la bonne intelligence avec nos Voisins: Car quoique toutes les mesures prudentes qui ont été prises dans ces tems fâcheux & infortunés, n'ayent pû aplanir les chemins pour parvenir à une Paix desirée, & qu'au contraire on ait été obligé de ceder des Pais considerables par le Traité de Paix de Neustad, conclu avec la Russie le 30. Août 1721., nous ne pouvons nous dispenser, aprés

après avoir pesé mûrement toutes les circonstances de faire éclater notre reconnoissonce, en d'aprouver tout ce que Sa Majesté a juzé à propos de faire en ratifier à cet égard, conjointement avec les Etats du Royaume.

II. Nous avons ensuite fait attention aux moyens les plus convenables pour conserver cette Paix qui nous a tant coûté, pour affermir nos Frontieres de tous côtés, pour prévenir toutes les Dissentions qui pourroient survenir, & pour jouir dans la suite du repos que nous possedons; Pour cet effet. nous avons choisi & établi quelques Membres d'entre nous, qui ont deliberé la-dessus avec toute l'aplication possible, & qui, en conformité des Propositions secretes qui ont été communiquées à Sa Majesté, ont tâché, non seulement de dresser un Reglement touchant les affaires presentes, mais encore d'indiquer tous les moyens les plus propres pour parvenir à un but si salutaire. Dans cette vue, on a presenté à Sa Majesté diverses propositions par raport aux affaires les plus importantes & les plus secretes, & sur tout à l'égard des Alliances; Lesquelles nous aprouvons, & les declarons avoir la même force & vertu que si elles étoient inserées ici mot à mot, d'autant qu'elles ont été faites & ratisiées aprés un mûr examen; Et comme nous somme: entierement convaincus des dispositions pacifiques de S. M., nous prions Dieu Tout. Puffant qu'il lui plaise de repandre ses benedictions sur toutes les déliberations qui tendent à la prosperité de tous les Habitans en general, & de chacun en particulier, comme aussi à leur sûreté, es à l'augmentation de leur gloire.

III. Les Etats ont vû avec beaucoup de satisfaction, le zele infatigable & la fidelité avec laquelle les Senateurs ont travaillé à exécuter les

des Princes &c. Feyrier 1724. 133 Propositions de S. M. pour prendre des arrangemens convenables par raport aux Départemens de la Fustice , de la Guerre & des Finances; Ce qui ne peut que tendre à la satisfaction de Sa Mujesté, au bien du Reyaume, & it leur propre gloire, puisque leur but est de maintenir la Grandeur, les Droits & les Prerogatives du Roi & du Royaume. Ils ont aussi pris à cœur la Liberté des Etats, d'administrer la Justice à un chacun, es de terminer toutes les affaires promptement & équitablement. Nous sommes persuadez, qu'ils continueront de prendre à cœur avec le même zele, les interêts du Roi, de la Patrie & des Habitans, qu'ils donneront à Sa Majesté de sages & de fidelles Conseils, or qu'ils rempliront l'attente des Etats à cet égard. Ainsi, nous declarons qu'en mettant notre confiance en Sa Majesté, nous leur laissons le soin de proteger & defendre les interêts du Royaume, comme aussi les Libertez en les Prerogatives des Etats.

IV. La longue aurée de la derniere Guerre 😙 divers autres incidens, ayant beaucoup causé de defordre dans l'œconomie domestique du Royaume, entr'autres par raport à la Monnoye, & n'ayant pû entrer dans cette discussion que depuis qu'il a plu à Dieu de nous accorder la Paix, & de nous faire jouir de quelques repos; nous avons pris à cœur de remedier aux abus qui se sont glissez, quoique la grande quantité d'affaires qui se sont presentées à la fois, ne nous ait point permis de les achever toutes dans cette Séance; cependant, pour montrer notre bonne volonté & notre zéle infatigable pour le bien de nous tous; nous pouvons citer avec confiance la multitude des Kaports, Reponses és Propositions faites à Sa Majesté par raport à l'œconomie domestique, dont on verra l'utilité, dés qu'elles auront été mises à exécution. Nous avons tâché

La Clef du Cabinet

134

ché d'augmenter les Revenus de la Couronne, d'abreger la methode employée jusqu'à present pour dresser les Comptes, d'accorder de nouveaux avantages à ceux qui travaillent aux Mines, de relaver & favoriser les Manusattures, de mettre le Commerce sur un bon pied, & de rétablir la Marine. Nous avons aussi dresse & presenté au Roi les Instructions necessaires pour divers Colleges & Baillages, asin d'être approuvées par Sa Majesté.

V. D'autant que l'union & la bonne intelligence doivent être regardez comme notre principale force, & comme le boulevard interieur de notre liberté recouvrée, les Etats du Royaume ont levé tous les obstacles qui auroient pû faire naître la mesintelligence parmi eux, & ils se sont tellement réunis dans leurs déliberations, que nous avons tout lieu d'esperer que chacun sera satisfait de ce qui a été resolu, tant par rapert aux Privileges qu'aux Impôts; & nous souhaitons de tout notre cœur, que nous puissons dans la suite rester en possission de ces Privileges consirmez par Sa Majesté, sans aucune opposition ou changement.

VI. Quoique le feu de la Guerre soit éteint de tout côté dans notre voismage par le secours de Dieu, nous croions néanmoins qu'il n'est pas convenable de se laisser endormir au milieu de la Paix par une securité dangereuse, mais au contraire, qu'il est necessaire de prendre toutes sortes de précautions, & de se mettre en état de desense, pour n'être pas jurpris par quelque nouvelle invasion imprévue; pour cet esser, nous avons deliberé avec attention & communiqué à Sa Majesté nos pensées touchant les moyens les plus propres pour mettre sur un bon pied nos Forces de Mer & de Terre, pour en reparer les pertes, pour maintenir la repartition établie, & pourvoir à la Caisse Militaire pour les besoins pressans

des Princes &c. Fevrier 1724. 135

**** restans. Nous avons aussi representé à Sa Maisté la necessité qu'il y a de bien entretenir la Flotte,
is de la pourvoir sussignament de Matelots, pour
La désense so la surete du Royaume; comme aussi de fortissier les Places Frontières, és de les munir de tout ce qui est necessaire, de même que les Magazins; és nous esperons que si l'on met en exécution, sous la sage és prudente direction de Sa Majesté, les Propositions qu'Elle a eu la bonté de faire à cet égard, és sur lesquelles nous avons fait nos trés-humbles remarques és réponsés, le Royaume és ses Frontières pourront être en état, moyennant l'assistance de Dieu, de s'opposer aux invasions des Ennemis, ésc.

La Suite pour le mois prochain.

IV. Dannemarc. La Reine releva de ses couches le premier Decembre, & alla le 2. en ce. remonie à la Chapelle du Château, pour rendre des actions de graces à Dieu de sa convalescence. Les Courtisans parurent ce jour-là à la Cour en habits de Fête, & L. M. dînerent & souperent en public avec la Famille Royale, auton des Trompettes & Tymballes. Le 4. on celebra l'Anniversaire de la Naissance de la Princesse Epouse du Prince Royal, par une magnifique Fête qui finit par la représentation d'une Comédie qui fur jouée par les Comédiens Danois. Le Roi a fait Commandant de Christiansoë, le Colonel Herchnahes, à la place de feu Mr Halbrahcs, & le Commandement de Bornholm a été donné au Colonel Thampsen. Mr. Wedderkop a été reçu au nombre des Gentilshommes de la Chambre de S. M.; & le jeuue Comte de Holstein, Capitaine des Gardes du Corps à cheval, est allé voyager

La Clef du Cabines

dans les Cours étrangeres avec le Major Stuare. Le Prince Maximilien de Hesse-Cassel est arrivé ici de Stokholm, & a été parfaitement bien reçu du Roi; le 24. S. A. prit congé de S. M., & partit pour continuer sa route de Cassel. Il senégocie ici un nouveau Traité de Commerce avec L. H. P. les Etais Generaux, qui est, dit-on, sur le point d'être signé, & on a établi, par ordre du Roi, un Chariot de poste, qui partira le premier Fevrier prochain de Haderseben pour la Auttande. Un Matchand Anglois établi à Hambourg, & nommé Wattingson, vient d'acheter le Conté de Callumburg avec toutes ses dépendances, pour la somme de 122000. Risdales.

V. Petersbourg. Le Czar avant fait notifier sur la fin de Novembre aux Ministres étrangers qui font ici leur résidence, son prochain départ pour Moscoru, Capitale de ses Etats, en les invitant d'affister à son Couronnement, qui doit s'y faire immédiatement aprés son arrivée, les Ministres de France & de Dannemarc ont fait affirer S.M. qu'ils étoient prêts de la suivre, mais que n'ayans reçus aucuns ordres de la reconnoître comme Empereur de Russie, ils prioient d'être dispensez de se trouver à cette Ceremonie. On continuë de faire des levées dans les Etats de cette Monarchie, & on paroît s'y préparer tout de bon à la Guerre. Le Prince de Menzikof, qui est rentré en grace, vient, dit-on, d'être fait Generalissime des Troupes de S. M., & on a envoyé des ordresau Prince de Repnim qui commande en Livonie & en Courlande, d'augmenter par de nouvelles levées les Regimens d'Infanterie jusqu'à 3000. hommes : il est aussi enjoint aux Colonels & Capitaines de ne recevoir dans leurs Regimens d'autres étrangers que des Suedois. Le Major Genedes Princes &c. Fevrier 1724. 137
ral Watram est revenu de Perse, où il avoit été
envoyé; il a fait raport à S. M. de la situation des
affaires de ce Païs, & on assure qu'il va y être incessamment renvoyé avec de nouvelles instructions.
Le Czar a été incommodé d'un gros rhume, ce
qui a fait differer son départ pour Moscorv, qui
est remis au 26. Decembre. Le Duc d'Hosstein
& les deux jeunes Princes de Hesse Hombourg
suivront la Cour dans ce voyage, & la Czarrine,
le Czarrowitz, & les deux jeunes Princesses prendront les devans quelques jours auparavant.

VI. Voici la traduction du Traité d'Alliance, dont nous fimes mention le mois dernier, conclu en cette Ville le 12. Septembre 1723., vieux stile, entre le Czar & le Sophi de Perse, par l'entremise d'Ismael Begh, son Ambassadeur en cette Cour.

Oit notoire par ces presentes, que les troubles I arrivés en Perse il y a quelques années, ayant donné lieu à quelques uns des Sujets de ce Royaume, d'exciter de dangereuses revoltes contre leur legitime Souverain, 🔗 de lui causer par la un prejudice inexprimable, ils auroient porté leurs violences jusques contre les Sujets de S. M. Imperiale de Russie, non seulement en leur enlevant leurs Marchandises montant à des Sommes trés-considerables, mais encore en les maltraitant & les massacrant inhumainement, quoi qu'en vertu des Traités conclus depuis longtems entre ces deux Puissances, & la bonne amitié qu'Elles entretenoient l'une avec l'autre, il leur fut permis de negocier ensemble paisiblement; & attendu que S. M. le Sophy de Perse qui régnoit alors, n'étoit pas en état, dans la conjoncture fâcheuse de ces troubles, de donner aux Sujets

Sujets de S. M. Imperiale de Russie la satisfaction qui leur est dûë, pour les insolences commises envers eux ; Sadite Majesté imperiale, en vertu de l'estime 👉 de la bonne amitié qu'Elle porte à S. M. le Roi de Perse, comme aussi pour ne pas permettre l'entiere destruction de son Royeume, ni que le mal qui va toujours en augmentant, s'étende enfin jusques sur ses propres Frontieres, a jugé a propos de prendre Elle même les Armes contre lesdits Rebelles, de s'emparer de quelques-unes de leurs Places situées sur la Mer Caspienne, & d'y mettre Garni/on de ses Troupes; ce qui ne peut être que trésjuste dans la conjoncture presente, pour arrêter les progrés de ces Rebelles, qui ne sont désa que trop puissans. On jugera de leurs excés par la hardiesse qu'ils ont eu non sculement de se rendre maîtres de la Capitale du Royaume, mais même de détrôner la Personne Sacrée du Roi, & de mettre en Prison toute la Famille Royale, excepté le plus jeune des Princes, nommé Fachmasib, qui a échapé à leur fureur, & qui comme veritable & legitime Successeur aux Royaumes & Pais du Sophi fon Pere, a voulu non seulement renouveller l'ancienne amitié contractée depuis si longtems entre les deux Etats, mais la resserrer encore plus étroitement; à l'effet de quoi il auroit envoyé ici avec le caractere de son Ambassadeur Plenipotentiaire, & une Lettre de sa part pour S. M. Imperiale de Russie, la Personne d'Ismaël Begh, dont l'affection & la fidelité lui sont connues, tant pour notifier à Sadite Majesté son élevation au Trône du Roi son Pere, en vertu de son Droit legitime de Succession, que pour lui demander du Secours contre les violences insuportables desdits Rebelles, l'ayant muni des Pleins-pouvoirs, pour conclure avec Sadice Maj. Imperiale des Princes & C. Fevrier 1724. 133 Imperiale un Traité solemnel à cet égard. A CES CAUSES, en vertu de l'Ordre special préalablement donné aux Ministres soussignez de Sadite Maifelé, pour traiter avec ledit Ambassadeur de Perse, ils sont convenus des Articles suivans.

I. Promet S. M. Imperiale de Russic au Sophi, une Amitié sincere & une prompte assistance contre les Rebelles de son Royaume, & jusqu'à ce qu'ils soient totalement détruits, & que le Gouvernement de Perle soit rétabli dans une tranquillité parfaite, S. M. Imperiale de Russic s'engage de saire marcher de ce côté-là avec toute la diligence possible, & de faire agir contre les dissence possible, con de faire de Cavalerie & d'Infanterie.

II. D'autre part, ledit Roi de Perse cede pour toujours à Sadite Majesté Imperiale de Russie & à ses Successeurs, specialement les Villes de Derbent & de Baku, avec toutes leurs apartenances & dependances le long de la Mer Caspiene; comme aussi les Provinces de Ghilan, Masanderan, & Asterabat, qui demeureront à perpetuité à Sadite Maj. Împ. pour servir à la subsistance de ses Troupes, samé être autrement à charge à Sadite Majesté le Roi de Perse.

III. Mais attendu l'impossibilité qu'il y a de transporter si loin & par Mer les Chevaux & l'Artillerie necessaires, aussi bien que les Bagages, Provisions & Munitions, dont on peut avoir besoin; & d'autant que l'Amhassadeur de Perse a assuré qu'il s'en trouveroit abondanment dans les Places & Païs cédez à Sadite Majessé, Elle a ordonné à ses Generaux qui sont déja en ce Païs-là, d'en rassembler nutant qu'il leur en faudra; & en cas qu'il ne s'y en trouve pas sussignament, S. M. le Sophi de Perse s'ablige de leur fournir, pour le

La Clef du Cabinet

prix de 12. Rubles chacun, tous les Chameaux don ils pourront avoir besoin pour le transport des Bagages : comme aussi de pourvoir abondanment les Troupes de Vivres dans leur marche, spécialement de Pain, de Viande & de Sel, à condition néanmoins, que le Grain, la Chair & le Sel leur soient livrés au prix convenu, qui sera payé comptant, sçavoir, la mesure de Grain atellée Batman du poids de 60. Livres de Russie, 10. Copetcks; le Batman de Bouf, 16. Copetcks, le Batman de Sel, 2. Copetcks; un Mouton pesant 4. Batmans, un Rubel; bien entendu que le cas arrivant que le prix desdits Vivres vint à augmenter dans la marche, ce sera an Roy de Perse à payer le surplus de ce à quoi ils sont taxez par le present Article de ce Traité. Et afin qu'il soit pourvû à tems à la subsistance de nos Troupes, lesdites Provisions commenceront à se faire aussitôt que l'Ambassadeur de Perse sera arrivé dans le Païs.

IV. Il y aura donc desormais entre S. M. Imperiale de Russic & ses Etats d'une part, & le Roi ou Sophi de Perse & ses Royaumes de l'autre, une constante amitié & bonne intelligence, en vertu de laquelle les Sujets des deux Etats auront une pleine & entiere liberté, des voyager, passer y repasser, sejouner & trassquer sur les Terres l'un de l'autre, toutes & quantes sois que bon leur semblera, sois qu'ils aillent pour la premiere sois, ou qu'ils retournent respectivement dans les dits Pais ou ailleurs, sans qu'il leur soit causé aucun empêchement ni dommage, à quoi S. M. Imperiale de Russic & S. M. Royale de Perse s'oblig ent reciproquement, somme aussi de punir tous ceux qui oseront contrevenir à leurs intentions.

V. Promet en outre S. M. Imperiale de Russie.

des Princes & c. Fevrier 1724. 141 de tenir pour ses Ennemis tous les Ennemis du Royaume de Perle, & d'agir contre eux comme tels pour le bien dudit Royaume: comme au contraire de reconnoître pour ses bons Amis, tousceux qui le seront de Sadite Majesté Royale de Perle, laquelle de son côté promet d'en user de même envers les Amis & Ennemis de l'Empire de Russie.

En foi de quoi, & pour plus grande sureté & exécution de tout le contenu du present Traité, Moi Ismaël, Begh, Ambassadeur Plenipotentiaire du Serenissime Roi de Perse, a signé ledit Traité de ma propre main, & y ai aposé mon Cachet, avec Serment sur ma Foi, en vertu du Plein-pouvoir à moi donné, scellé du grand Sceau Royal; Ledit Traité échangé contre un autre de même teneur, scellé du Grand Sceau de Sa Majesté Russienne, & signé par ses Ministres députez à cet effet.

Etoit signé de la part du Czar;

C. GABRIEL DE GOLOFSKIN, Grand Chancelser. ANDRE' D'OSTERMANN. Confeiller intime d'Etat. BASILE DE STE-PHANOF. Confeiller de la Chancelleris. Et de la patt du Roi de Perse, ISMAEL BEGH, son Ambassadeur Plenipotentiaire.

ARTICLE VII.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, dépuis le mois dernier.

I. L. Ondres. On reçut ici le 5. Decembre la nouvelle de la mort de Mr. le Duc d'Orleans, qui causa d'abord quelques dérangemens K a date

dans les Fonds publics; mais la confirmation de l'avenement de Mr. le Duc de Bourbon au Ministere, les a remis en vigueur. Le 17. les Carosses du Roi partirent pour aller recevoir Sa Majesté à Harsvich, ou à Margate, & on a fait descendre la Tamise aux Bagages, en cas qu'Elle veiille remonter cette Riviere. Cependant le Roi m'étoit pas encote arrivé au commencement de Janvier. & on aprend que S. M., qui est arrivée d'Hannover depuis le 24. à Helvoet-Sluys, y est arrêtée par les vents contraires. Il s'est tenu plusieurs Conseils au Cokpitt, dans lesquels on a examiné & aprouvé les Bils du Parlement d'Irlande, qui avoient été envoyez ici, & qui depuisont été renvoyez à Dublin. Le Patlement d'Angleterre eit encore prorogé jusqu'au 20. Janvier, &il est enjoint à tous les Seigneurs Spirituels & Temporels. & aux Membres des Communes de se trouver à l'Assemblée qui se tiendra ce jour-là à Westmunster.

II. Le dernier Memoire que le Colonel Stanhope, Ministre de S. M. a presenté à la Cour de Madrid, est public, & porte entrautres, que le Roi de le Grande Bretagne n'est nullement disposé à rendre à l'Espagne, ni Gibraliar, ni Port-Mahon. On assure positivement que pendant le sejour que le Roi a fait à Hannover, S. M. a conclu un Traité d'Alliance avec les Rois de Suede & de Dannemare, pour s'opposer aux desseins du Czar, dont les Armemens ne causent pas peu d'ombrages aux Puissances du Nord, & un autre avec le Roi de Prusse, pour le maintien de la Religion Protestante dans l'Empire: ce qui paroît fort agréable à la Nation.

III. Hollarde. Le Comre de Botmar est arri-

des Princes &c. Feyrier 1724. 143 ve d'Hannover. Mr. Pesters, qui résidoit en cette Cour de la part de Leurs Hautes Puissances les Etats Generaux, en est de même revenu, & le 16. ce Ministre fut en conference avec quelques Seigneurs de la Regence, fur le succés de la Commission dont il avort été chargé. Les Lords Townshend & Carteret, & divers autres Ministres, sont aussi arrivez, & ont aport éla nouvelle du départ du Roi de la Grande Bretagne de sès Etats d'Allemagne, qui le 24. arriva heureusement à Helvoet-Sluys, où les vents contraires l'ont retenu jusqu'au 7. Janvier. Ce jourlà ses Yachts mirent à la voile par un tems affez favorable, avec un Vaisseau de Guerre & deux Fregates, commandées par l'Amiral Norris; deux autres Vaisseaux de Guerre avec 5. Yachts suivirent le 8.. & le même matin à 5. heures 3.M. se trouva en pleine Mer. Mr. van Borselen, qui a été Ministre de Leurs Hautes Puissances auprés de S. M. Britannique, revint le 9. à la Haye, & quelques-uns des Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales, qui étoient allez exécuter à Helvoet-Sluys, une Commission auprés de ce Prince, en font aussi revenus fort satisfaits.

IV. Mr. Otto Weldiman a été fait Commandant de la Ville d'Embdem, en la place du Brigadier Glenstra, qui s'est démis de cet Emploi. Mr. Hop est nommé à l'Ambassade de la Grande Bretagne, & le Marquis de Monteleon, Ambassadeur d'Espagne, est parti pour retourner à Madrid par Bruxelles & Cambrai. Ce Ministre va être suivi dans peu de Mr Vandermeer, qui va en cette Cour en qualité d'Ambassadeur de L. H. P. Le 22. Decembre dernier le Conseil d'Estat, s'étant rendu en Corps dans l'Assemblée K 3

des Etats Generaux, y presenta l'état de Guerre qui a été reglé pour l'année 1724. Le 5. Janvier les Etats d'Hollande & de Weststrise se separerent jusqu'à une nouvelle Convocation.

V. Pais- Bas. Il y a 3. Vaisseaux pour le compte de la nouvelle Compagnie dans le Port d'Ostende, prêts à faire voile pour la Chine, & les Directeurs viennent de nommer les Capitaines qui doivent les commander, sçavoir, Mr. Carpenter, le Vaisseau le Comte de Lalaing, Mr. Baltazar Rosse, la Ville de Bruxelles; & Mr. Cayaphas, le St. François Xavier. Le Marquis de Coutances Envoyé du Roi de Sardaigne auprés de Sa Majesté Britannique, est passé par Bruxelles allant à Calais, pour s'y embarquer, & de-là retourner en Angleterre. Le Gouvernement a'defendu le Journal intitulé le Mercure Historique qui s'imprime à la Haye, à cause de quelques reflexions injurieuses à la Cour de Rome qui se trouvoient dans cet Ecrit, & on dit que Mr. l'Internonce a seaucoup contribué à le faire proscrite.

ARTICLE VIII.

Qui contient les Naissances, Mariages, & Morts des Princes & autres personnes illustres, dépuis le mois dernier.

I. Aissances. Le 4. Decembre la Duchesse de Malborough, Epouse du Comte de Godolphen, accoucha à Londres d'une Fille.

La Comtesse de Lincoln est accouché d'un Fils dans la même Ville.

La Duchesse de Bracciano Odescalchi est acsouchée à Rome d'une Fille. des Princes &c. Fevrier 1724. 145

II. Mariages. Le Comte de Thoulouse, Fils legitimé du seu Roi Louis XIV., grand Amiral de France, &c. épousa l'année derniere la Marquise de Gondrin, sœur du Duc de Noailles. Ce Mariage a été tenu secret jusqu'à present, & vient seulement d'être déclaré.

Le Prince d'Oost-Frise a épousé en Saxe la Princesse de Culmbach, & la ceremonie du Mariage s'est faite à Pretch chez la Reine de Pologne, en presence de toute la Cour.

Le Marquis de Croisly, Fils ainé du Marquis de Torcy, épouse à Paris Mademoiselle de Bethune, Niéce de la feu Reine de Pologne, & Fille de la Sœur du feu Maréchal d'Harcourt.

III. Morts. Madame Montague, Veuve du Lord Vicomte de Montague, Catholique Romain, est morte à Londres.

Le 5. Decembre le Prince Regnant de Nassaw-Sarbruckh mourut d'hydropisse à Idstein, âgé de 45. ans. Il ne laisse point d'ensans, & c'est le Comte de Nassaw - Otweiler qui lui succede dans ses Biens & Tîtres.

Le 9. la Comtesse d'Exeter mourut à Londres. Le Comte Birago est mort à Milan aprésune longue maladie.

Le Prisce Jean Baptiste Spinola Genois, est mort à Venise, où il faisoit sa residence, âgé de 65, ans.

Mr. de Wallenroth, Grand Marechal & Confeiller Privé du Roi de Prusse, est mort à Conixberg.

Le 22. la mort enleva à la Haye le sçavant Mr. Basnage, Ministre de la Religion P. R. de certe Ville, qui s'est rendu si celebre par les beaux ouvrages qu'il a mis au jour. Il étoit originaire

François

François, natif de Rouen, & refugié en Hollande

puto cause de Religion.

Madame Tuder issuë des anciens Princes de Galles, est morte dans le Païs de Galles, quelques heures aprés son Mariage avec un riche Gentilhomme de cette Prevince.

Madame Silvie Impersale, Epouse de Mr. François-Marie Imperiale, est morte à Genes d'apoplexie.

Le Comte François Malatesta est mort à Fla. rence, le dernier de cette illustre Famille.

Le Marquis de la Grange est mort à Paris, neuf jours aprés avoir époufé la Fille de Chambre de sa Sœur. Ses biens qui sont considerables passent au Marquis d'Avancourt, & à sa Sœur mariée aveole Prince de Courtenai.

Le 10 Janvier 1724. mourut à Luxembourg Dame N. d'Autel, Sœur du Comte de ce nom, ey-devant Gouverneur, de la Ville & de la Province de Luxembourg, âgée de prés de 85. ans. Elle avoit passé la meilleure partie de sa vie dans le Chapitre des Chanoinesses de Ste. Marie à Metz, & n'a que trés-peu joui des grands biens que feu son Frere lui avoit laissés; cetté Famille qui étoit une des bonnes & anciennes de ladite Province, est éteinte.

Madame la Comtesse de Coupignies, dont le Mari mourut il y a quelque tems de la petite verole, vient de mourir à Malines de la même

maladie.

LABĒĒ

DES ARTICLES

Du mois de Feyrier 1724.

ARTICLE I. Litterature.	page	77
ARTICLE II. Espagne & Portuga	l.	86
ARTICLE III. Italie.		90
ARTICLE IV. France.		102
ARTICLE V. Allemagne.		118
ARTICLE VI. Nord.		128
ARTICLE VII. Angleterre, Holla	nde, 🔗	Pais-
Bas.		141
ARTICLE VIII. Naissances, Maria	ges 🔄 1	Morts.
	_	142

PRIVILEGIUM

Sacræ Cæfareæ & Catholicæ Majestatis.

AROLUS SEXTUS, Divina favente clemential, electus Romanorum Imperator semper Augustus, ac Germaniæ, Hispaniarum, Hun. gariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiæ, Sclavoniæ, &c. Rex, Archidux Auftriæ; Dux Burgundiæ, Styriæ, Carinthiæ, Carniolæ & Wirtembergæ; Comes Tyrolis. Agnoscimus & notum facimus tenore præsentium univers, quod cum nobis noster Sacrique Imperia fidelis dilectus Andreas CHEVALIER, Bibliopola & Typographus Luxemburgensis, humillimè exposuerit, se Libellum La Clef du Cabinet intitulatum, in Gallico idiomate prelo commisfurum esse; Vereri autem ne alii etiam Ty→ pographi quæstûs causa ejusdem Libelli editionem imitentur, ideoque nos supplex exorârit, ut fibi contra quolcumque æmulos Privilegium Cæfareum ad decennium impertiri clementer dignaremur. Nos submississima ejus petitioni benignè annuendum censuerimus; ideireò omnibus & fingulis Typographis & Bibliopolis, Bibliopegis, aliifque Librariam negotiationem exercentibus, firmiter inhibemus, ne iquis prædictos Libellos per decem annorum spatiumà die editionis computandum in Sacro Romano Imperio, Regnisque ac Ditionibus nostris hæreditariis, fimili aut alio typo vel formâ, aut sub-quovis alio prætextu recudere, vel aliò re-

oudendum dare, alibive impressos apportare, vendere, vel distrahere clam vel palam citra voluntatem, & abique prænominati Andreæ CHEVALIER, ejusve hæredum, expresso & in scriptis obtento consensu præsumat; si quis verò interdictum hoc nostrum Cæsareum violare aut transgredi ausus fuerit, eum non modò ejulmodi exemplaribus perperam quippe recusis & adductis à supra memorato CHEVALTER ac eius hæredibus ubicumque five proprià auctoritate, five Magistratûs auxilio vindicandis de facto privandum, sed pœnâ insuper quinque Marcarum auri puri Fisco nostro Cæsareo, & parti læsæ ex æquo pendenda decernimus irremissibiliter mulctandum : dummodo tamen præfati Libelli bonis moribus, Sacrique Imperii Constitutionibus contrarii quidpiam non contineant; ac quinque Exemplaria fingulis menfibus ad arcanam nostram Cancellariam Imperialem Aulicam tempestivè sumptibus impetrantis transmittantur. Mandamus proinde universis & singulis nostris, Sacrique Imperii & Regnorum Dominiorum nostrorum hæreditariorum subditis & fidelibus dilectis cususcunque statûs, gradûs, ordinis aut dignitatis existant, tam Ecclesiasticis quam Sæcularibus, præsertim verò in Magistratu constitutis, aliisque jus & justitiam administrantibus, ne quemquam Privilegium hoc nostrum temerè & impunè transgredi patiantur, quin potius transgressores præscripta pæna plecti, ac aliis modis idoneis coerceri curent: quatenus & ipfi eandem mulctam incurrere noluerint. Harum testimonio litterarum manu nostrâ subscriptarum, & Sigilli nostri Cæsarei appressione mumunitarum. Datum in Civitate nosti a Vicamae die decima Februarii, anno millesimo septingentesimo decimo sexto Regnorum nostrorum Romani quinto, Hispanicorum decimo terrio, Hungarici & Bohemici verò patiter quinto.

CAROLUS.

(L. S.)

Vt. FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN.

Ad Mandatum Sacræ Cæfareæ Majestatis proprium.

Petrus Josephus Dolberg.